

UNEP/EA.4/3



Distr. générale
21 décembre 2018

Français
Original : anglais



**Assemblée générale des Nations
Unies pour l'environnement du
Programme des Nations Unies pour
l'environnement**

**Assemblée générale des Nations Unies pour
l'environnement du Programme des Nations
Unies pour l'environnement**

Quatrième session

Nairobi, 11-15 mars 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail et budget, et autres questions
administratives et budgétaires**

Plan de mise en œuvre « Vers une planète sans pollution »

Proposition du Directeur exécutif

Résumé

En 2017, les États membres ont adopté une déclaration ministérielle qui constitue un aboutissement majeur de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Dans cette déclaration, les ministres de l'environnement ont prié le Directeur exécutif du PNUE d'élaborer un plan de mise en œuvre sur la question d'une planète sans pollution pour examen par l'Assemblée à sa quatrième session. La présente proposition a été établie en réponse à cette demande.

* UNEP/EA.4/1/Rev.1.

Table des matières

I.	Introduction et résumé	3
II.	Contribuer à la mise en oeuvre des objectifs de développement durable en concentrant l'attention sur la pollution	5
	A. Conclusions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement : mandats découlant des résolutions	6
	B. Créer une dynamique : les engagements volontaires et les annonces de contribution #BeatPollution ...	7
	C. Un document évolutif : mise en corrélation avec la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et les futures sessions	8
	D. Réaliser les objectifs de développement durable	9
III.	La valeur ajoutée du plan de mise en oeuvre	10
	A. Créer des synergies entre les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'appui de la lutte contre la pollution	11
	B. Fournir le « ciment » qui relie les différentes dimensions de la pollution en améliorant la coordination, la mise en commun des informations, la communication et l'établissement de rapports	12
	1. La fonction d'échange d'informations : mettre en commun des outils et des connaissances sur les bonnes pratiques et les solutions novatrices	12
	2. La fonction d'établissement des rapports : suivre les avancées réalisées dans les actions menées en vue d'un monde plus propre	13
	C. Coopérer avec les partenaires et les parties prenantes pour relever les défis et trouver des solutions ..	13
	1. Exploiter les atouts des accords multilatéraux sur l'environnement pour lutter contre la pollution	14
	2. Catalyser les partenariats et les initiatives en vigueur en matière de lutte contre la pollution	16
IV.	Domaines d'intervention pour relever les défis de la pollution	16
	A. Connaissances : la science au service de politiques et d'actions fondées sur des données probantes ..	17
	B. Mise en oeuvre : capacité, incitations et politiques intégrées	18
	C. Infrastructures : technologies, innovation et circularité (consommation et production durables et utilisation efficace des ressources)	20
	D. Sensibilisation : rayonnement, communication, éducation et information des consommateurs	21
	E. Encadrement : réunir les parties prenantes, les dirigeants et les partenaires pour s'attaquer aux différentes formes de pollution	22
V.	Exécution du plan de mise en oeuvre	24
	A. Coordination du plan de mise en oeuvre	24
	B. Ressources et budget	25
	1. Dispositifs de financement envisageables pour lutter contre la pollution	25
	2. Budget indicatif pour la coordination et les domaines d'intervention	26
	3. Contribution du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement au plan de mise en oeuvre	27
	Annexe I : Prendre en compte des différentes dimensions de la pollution pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable	29
	Annexe II: Cartographie des éléments de résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement liés à l'environnement, à la santé et à la pollution, et des domaines d'intervention pour remédier aux problèmes	31
	Annexe III : Les cibles des objectifs de développement durable et les dimensions de la pollution	46
	Annexe IV : Action contre la pollution dans le cadre des accords multilatéraux mondiaux relatifs à l'environnement pour le groupe des produits chimiques et des déchets	48

I. Introduction et résumé

1. L'Organisation mondiale de la santé estime que 23 % des décès dans le monde – soit 12,6 millions de personnes en 2012 – sont causés par des facteurs environnementaux¹. Les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire sont les plus durement touchés par des maladies liées à la pollution, avec une incidence de très grande ampleur sur les enfants, les femmes et les plus vulnérables. Selon la Commission Lancet sur la pollution et la santé, les coûts de la pollution dans ces pays représentent 2 % de leur produit intérieur brut et jusqu'à 7 % de leurs dépenses annuelles en termes de soins de santé².

2. Chaque année, entre 4,8 et 12,7 millions de tonnes de plastique se déversent dans l'océan en raison d'une mauvaise gestion des déchets³. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les coûts des dommages environnementaux causés par les déchets marins aux écosystèmes marins, notamment les pertes financières en termes de pêche et de tourisme, s'élèvent à 13 milliards de dollars par an⁴. Le dernier *Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial*, « Une planète saine et des populations en bonne santé » (« Healthy Planet, Healthy People »), et les dernières *Perspectives mondiales en matière de produits chimiques* mettent eux aussi en exergue le fait que la pollution constitue un problème majeur qui nécessite sans plus attendre une action concertée⁵.

3. Genre, environnement et développement sont étroitement liés⁶ : la pollution n'a pas seulement un impact négatif sur l'environnement, elle donne également lieu à des pressions et des conséquences sanitaires inégales pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons et les groupes vulnérables auxquels ils appartiennent. L'adoption de mesures antipollution qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes et réduisent les inégalités entre les sexes accroîtrait la productivité de la société et réduirait sensiblement la pauvreté et la faim.

4. En plus de réduire la charge de morbidité et d'apporter des bienfaits écologiques, la lutte antipollution améliore ainsi la qualité de vie – en particulier chez les femmes et les enfants –, diminue les impacts sur la santé humaine et le capital humain, et évite les pertes de revenus et de productivité. En prenant des mesures pour prévenir, mieux gérer et réduire la pollution aux niveaux régional, national et local, les gouvernements et les parties prenantes s'engagent sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), une responsabilité majeure qui incombe aux États membres. Ces mesures jouent par ailleurs un rôle décisif dans la réalisation des ODD et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

5. En tant qu'autorité mondiale en matière d'environnement, le PNUE met l'accent sur le renforcement de l'interface science-politique à l'appui des initiatives d'orientation, sensibilise aux effets de la pollution sur la santé et l'environnement, et soutient les pays dans les efforts qu'ils déploient, tant directement que dans le cadre de partenariats. Il exerce son rôle de chef de file et de rassembleur au sein du système des Nations Unies et avec d'autres partenaires sur les questions d'environnement en favorisant la cohérence et en réunissant tous les acteurs concernés pour stimuler les efforts.

6. Comme l'a fait ressortir la déclaration ministérielle de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa troisième session, la nécessité d'une action rapide, à grande échelle et coordonnée contre la pollution ne saurait être surévaluée, et la progression vers une planète exempte de pollution est une entreprise de longue haleine. Concevoir une planète sans pollution et, ce faisant, participer efficacement et équitablement à la réalisation des ODD requièrent de l'ambition. Ces initiatives exigent une transformation à l'échelle du système et un renforcement des capacités –

¹ Prüss-Ustün, A, et al. (2016), *Preventing Disease through Healthy Environments: a Global Assessment of the Burden of Disease from Environmental Risks*. Genève, Organisation mondiale de la santé. Disponible à l'adresse www.who.int/quantifying_ehimpacts/publications/preventing-disease/en/.

² Landrigan, Philip J, et al. (2017), *The Lancet Commission on Pollution and Health*. Disponible à l'adresse [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(17\)32345-0](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(17)32345-0).

³ Jambeck, J. R., et al. (2015), « Plastic Waste Inputs from Land into the Ocean », *Science*, vol. 347, n° 6223, p. 768-771. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1126/science.1260352>.

⁴ PNUE (2014), *Valuing Plastics: The Business Case for Measuring, Managing and Disclosing Plastic Use in the Consumer Goods Industry*. Disponible à l'adresse <http://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/9238>.

⁵ PNUE (à paraître), *6^e Rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial : « Healthy Planet, Healthy People »*. Disponible à l'adresse <https://www.unenvironment.org/global-environment-outlook>.

⁶ PNUE (2016), *Global Gender and Environment Outlook: The Critical Issues*. Disponible à l'adresse <http://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/7628>.

mondiales, nationales et infranationales – pour agir sur la pollution de l’air, de l’eau, du sol, et du milieu marin et côtier ainsi qu’une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Des moyens d’intervention sont requis en matière : a) de connaissances sur la pollution et ses sources, son devenir, ses voies et ses impacts ; b) de dispositifs réglementaires, financiers et institutionnels à mettre en œuvre et à appliquer ; c) d’infrastructures de gestion et de prévention de la pollution ; d) de sensibilisation aux effets de la pollution sur la santé, la productivité et l’environnement, ainsi qu’aux choix de production et de consommation à l’origine de la pollution ; et e) d’encadrement pour orienter les solutions en la matière et y donner suite.

7. Tendre vers une planète sans pollution est une responsabilité collective. Le plan de mise en œuvre fait appel aux États membres, ainsi qu’aux partenaires de développement, aux organismes des Nations Unies, aux groupes confessionnels, aux organisations non gouvernementales, aux autorités et communautés locales, aux entreprises, au secteur financier et aux jeunes pour concrétiser cette vision. Le PNUE lui-même y participera, d’une part par l’intermédiaire de son programme de travail, d’autre part en renforçant son impact par la coordination des actions en cours à l’échelle mondiale et en facilitant les initiatives au moyen de partenariats.

8. Le plan de mise en œuvre a) donne une impulsion aux conclusions de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement relatives à la pollution, b) propose des domaines d’intervention avec des perspectives et des solutions pour combler les lacunes et relever les défis en matière de capacités, et c) contribue à la mise en œuvre des ODD en accélérant les progrès à accomplir pour les réaliser, par la prévention de la pollution et la lutte contre ce phénomène. Ce plan favorise un plus large partage des bonnes expériences et des connaissances qui existent déjà afin d’agir contre la pollution. Il recouvre des aspects préventifs et curatifs, à court et à long terme, et se veut à la fois normatif et pratique. Il s’appuie sur les travaux et initiatives du PNUE en cours et se concentre sur les problèmes communs aux différentes dimensions de la pollution : air, eau, terre et sol, milieu marin et côtier, produits chimiques et déchets.

9. La vision, les principaux objectifs, la portée, le public, les domaines d’intervention, les résultats escomptés, le calendrier et les modes de communication des progrès du plan de mise en œuvre sont résumés dans le tableau 1.

Tableau 1

Résumé du plan de mise en œuvre

Vision	Vers une planète sans pollution
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter l’application des résolutions de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement relatives à la pollution ✓ Renforcer les interconnexions avec les instances s’occupant de la pollution et les initiatives mondiales telles que les ODD, les accords multilatéraux sur l’environnement et les approches stratégiques, notamment l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) et le Programme d’action mondial ✓ Accélérer et élargir les mesures de lutte contre la pollution ✓ Aider les pays à différents niveaux de développement à faire un bond en avant, en tirant les enseignements des expériences réussies des autres en matière de lutte contre la pollution ✓ Maintenir et renforcer la prise de conscience mondiale de la pollution et de ses conséquences sur les écosystèmes et sur le bien-être et la santé des êtres humains ✓ Suivre et faire connaître les progrès accomplis sur la voie d’une planète plus propre
Portée	✓ Pollution de l’air, de l’eau, des terres/sols, des mers et des zones côtières et questions transversales connexes des produits chimiques et des déchets
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ministres, responsables, décideurs et autres parties prenantes en mesure d’infléchir les décisions et les actions en faveur d’une planète sans pollution ✓ Entreprises, secteurs industriels, entités de la société civile, collectivités et citoyens susceptibles de fixer de leur propre initiative des objectifs de réduction de la pollution et de prendre des mesures accélérées et tangibles ✓ Personnes dont la vie et les moyens d’existence pâtissent de la pollution
Domaines d’intervention	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissances : la science au service de mesures et d’actions fondées sur des données factuelles ✓ Mise en œuvre : renforcement de la mise en œuvre, élaboration de mesures incitatives, évaluations des politiques intégrées, innovations réglementaires, consolidation des capacités et de l’application, et financement ✓ Infrastructures : technologies, innovation et circularité (consommation et production durables et utilisation efficace des ressources) ✓ Sensibilisation : rayonnement, communication, éducation et information des consommateurs

	✓ Encadrement : mobilisation des parties prenantes, des dirigeants et des partenaires pour s'attaquer aux différentes formes de pollution
Principaux résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le PNUE s'associe à des dirigeants de gouvernements et d'administrations locales, aux secteurs privé et financier, à des collectivités internationales et locales et à des organisations non gouvernementales pour faire de la prévention et de la gestion de la pollution une priorité. ✓ Les parties intéressées possèdent une meilleure connaissance des liens entre la pollution, l'environnement et la santé, ainsi que des solutions pour y faire face. ✓ Les pays renforcent leurs cadres réglementaires et politiques et l'accès au financement pour prévenir et maîtriser la pollution, en soutenant le renforcement des capacités. ✓ Les pays mettent en commun leurs bonnes pratiques, leurs technologies et leurs solutions novatrices pour éviter la pollution et réduire son impact là où elle se produit. ✓ Les pays appliquent effectivement les conventions, orientations et stratégies internationales auxquelles ils ont accepté de prendre part, ou des mesures similaires pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. ✓ Un monde plus propre au fil du temps.
Calendrier	Le délai pour la mise en œuvre du plan est fixé à 2030 ; toutefois, dans un premier temps les activités sont définies sur une période de trois ans (2019-2021), conformément à la stratégie à moyen terme du PNUE pour 2018-2021 et à son programme de travail, afin de permettre des résultats concrets et des ajustements fondés sur les nouvelles résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.
Modes de communication des progrès réalisés dans la lutte contre la pollution	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Auto-déclarations relatives aux engagements volontaires par les États membres et les parties prenantes ✓ Présentation spontanée de rapports nationaux sur les mesures prises contre la pollution lors des futures sessions de l'Assemblée pour l'environnement ✓ Indicateurs de capacité et de politiques utilisés pour rendre compte des mesures de prévention et de gestion de la pollution et repérer les domaines nécessitant un soutien accru

II. Contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable en concentrant l'attention sur la pollution

10. Le plan de mise en œuvre vise à accélérer et élargir les mesures de réduction de la pollution, et à aider les pays à exécuter le Programme 2030 et à atteindre les ODD. L'annexe I montre comment la prise en compte des différentes dimensions de la pollution contribue aux ODD.

11. Ce plan de mise en œuvre comporte trois volets principaux :

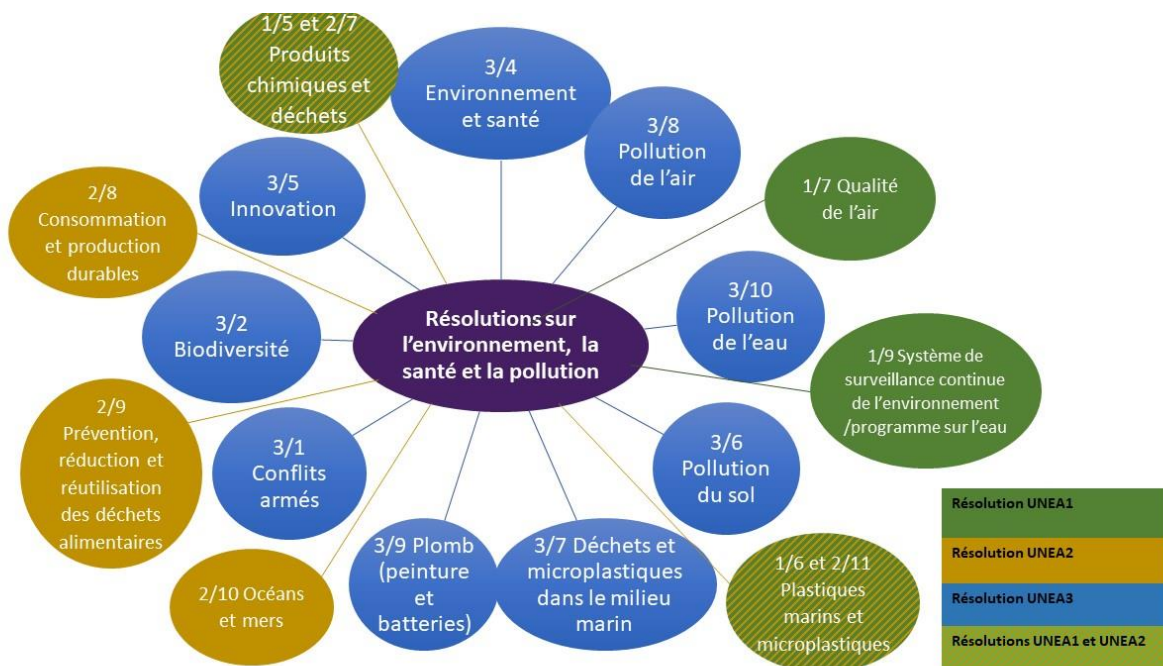
- a) Rendre plus visibles, suivre et faire connaître les mesures prises et la situation en matière de pollution par :
 - i) l'utilisation de la plateforme #BeatPollution pour les auto-déclarations des pays concernant leurs engagements volontaires ;
 - ii) l'aménagement d'une possibilité de présentation spontanée de rapports nationaux sur les mesures prises contre la pollution lors des futures sessions de l'Assemblée pour l'environnement ;
 - iii) l'utilisation de rapports récapitulatifs pour suivre l'évolution de la situation mondiale en matière de lutte contre la pollution ;
- b) Accroître la coordination et le partage des connaissances, des bonnes pratiques et des solutions novatrices en matière de pollution par :
 - i) la facilitation du partage des connaissances et des solutions sur les pollutions, en mettant l'accent sur les outils existants, tels que la loi type et les orientations relatives à la réglementation des peintures au plomb, les registres des rejets et transferts de polluants, etc. ;
- c) Renforcer les possibilités de coopération aux niveaux mondial, régional et municipal pour trouver des solutions à la pollution par :
 - ii) l'exécution des mandats relatifs à la pollution confiés par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement dans le cadre du programme de travail du PNUE (voir annexe 2) ;
 - iii) l'élaboration de solutions ou d'accélérateurs à impact élevé dans le cadre de partenariats.

A. Textes issus de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement : mandats découlant des résolutions

12. À la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en 2014, les États membres ont adopté des résolutions sur les produits chimiques et les déchets, les déchets et microplastiques dans le milieu marin, et la qualité de l'air. Les produits chimiques et les déchets ainsi que les déchets et microplastiques dans le milieu marin ont également fait l'objet d'autres résolutions adoptées à la deuxième session de l'Assemblée, en 2016. La troisième session de l'Assemblée, en 2017, qui avait pour thème général « Vers une planète sans pollution », a débouché sur l'adoption de neuf résolutions relatives à la pollution, notamment aux déchets et microplastiques dans le milieu marin et à la qualité de l'air, et d'une résolution générale sur l'environnement et la santé concernant les produits chimiques et les déchets. La figure 1 présente les diverses résolutions relatives à la pollution adoptées par les États membres lors des première, deuxième et troisième sessions de l'Assemblée.

Figure 1

Résolutions relatives à l'environnement, à la santé et à la pollution adoptées par les États membres aux première, deuxième et troisième sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

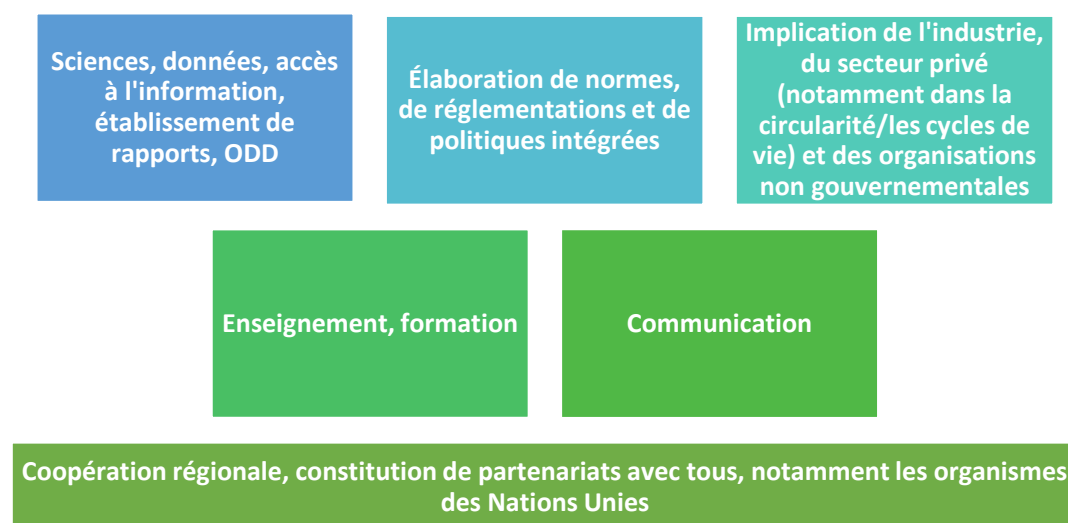


Note : Voir l'annexe II pour une liste des éléments pertinents de ces résolutions.

13. La nature transversale des nombreuses résolutions de l'Assemblée ayant trait aux produits chimiques, aux déchets et à la pollution, y compris celles concernant l'environnement et la santé, renforce la nécessité d'une réflexion synergique sur les produits chimiques, les déchets et les polluants. Le plan de mise en œuvre est conçu à cette fin. Les principaux types d'activités couvertes par les résolutions relatives à la pollution sont présentés à la figure 2.

Figure 2

Principaux types d'activités de lutte contre la pollution prévues dans les résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement



B. Créer une dynamique : les engagements volontaires et les annonces de contribution #BeatPollution

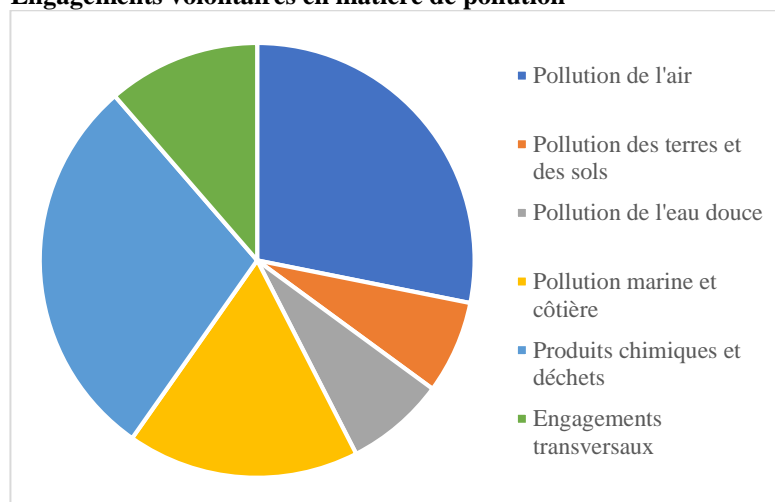
14. Dans le cadre des préparatifs de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, la campagne # BeatPollution a permis de sensibiliser aux nombreuses formes de pollution, et encouragé les individus, les gouvernements, les entreprises et la société civile à s'engager à prendre des mesures et sauver des vies dans le monde. Près de 2,5 millions d'annonces de contribution ont été faites par des citoyens sur le World Wide Web et les médias sociaux.

15. Fin décembre 2017, environ 400 engagements avaient été pris volontairement par des gouvernements, la société civile et des entreprises dans le cadre de la campagne #BeatPollution. Au total, 69 gouvernements, 97 organisations de la société civile et 23 entreprises ont fourni des précisions sur leurs initiatives en cours et à venir pour lutter contre la pollution. La majorité des engagements des gouvernements recouvrent des mesures et actions visant à combattre directement la pollution à la source, à mettre en place des économies circulaires économes en ressources et à sensibiliser le public. D'une manière générale, ces engagements se répartissent en quatre grandes catégories :

- a) Élargissement des activités et mesures actuelles de réduction et de maîtrise de la pollution
- b) Élimination des obstacles
- c) Renforcement de la sensibilisation par l'éducation et par des campagnes ciblées d'information du public
- d) Investissement dans la recherche et le développement

16. Les engagements volontaires en matière de lutte contre la pollution s'étendent à tous les domaines de l'environnement : près de 60 % portent sur la pollution atmosphérique, les produits chimiques et les déchets ; 17 % sur la pollution marine et côtière, en particulier les déchets marins et les plastiques ; 8 % sur la pollution de l'eau douce et 7 % sur celle des terres et des sols (figure 3).

Figure 3

Engagements volontaires en matière de pollution

17. Parmi les exemples d'engagements volontaires figurent : l'adoption et la mise en œuvre des directives de l'Organisation mondiale de la santé relatives à la qualité de l'air ; la mise en place de transports publics efficaces et abordables ; le contrôle de l'utilisation d'antimicrobiens dans le secteur de l'élevage pour éviter les rejets dans l'environnement ; la protection et la restauration des zones humides et des autres systèmes naturels qui contribuent à la purification de l'eau ; la prolongation de la durée de vie des produits par l'écoconception ; et l'élimination des peintures au plomb. Le plan de mise en œuvre préconise l'utilisation de la plateforme #BeatPollution pour les auto-déclarations et le partage des meilleures pratiques.

C. Un document évolutif : mise en corrélation avec la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et les sessions futures

18. Le plan de mise en œuvre est un « document évolutif », qui établit des corrélations entre les sessions passées et futures de l'Assemblée. Il renforce la cohérence entre les résolutions relatives à la pollution adoptées lors de ses sessions précédentes et facilite leur mise en œuvre. Il incite par ailleurs les pays à rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour lutter contre la pollution par des présentations spontanées de rapports lors des sessions à venir, ce qui permettra de recenser les problèmes auxquels ils sont confrontés et les possibilités qui s'offrent à eux. Lors de ses futures sessions, l'Assemblée pourra alors adopter des résolutions visant à remédier aux problèmes en suspens et à tirer parti des possibilités offertes pour lutter contre la pollution. L'encadré suivant montre les lacunes en matière de capacité et les défis recensés par les parties prenantes sur la plan de la lutte contre la pollution. Le plan de mise en œuvre nécessitera un encadrement soutenu et l'engagement des parties prenantes pour permettre d'avancer sur la voie d'une planète sans pollution.

Défis et lacunes en termes de capacités de lutte contre la pollution recensés lors des consultations avec les parties prenantes

Connaissances : de meilleures connaissances sont requises concernant les sources de pollution, les substances chimiques dans les chaînes d'approvisionnement, les renseignements sur les produits, les voies d'exposition, les impacts et les solutions, et les variantes envisageables pour améliorer les choix politiques, la réglementation, la hiérarchisation des actions et les décisions.

Mise en œuvre : une amélioration de la réglementation, de la répression des infractions et du fonctionnement des institutions, conjuguée à un renforcement des capacités techniques et institutionnelles, du financement et du partage des connaissances et expériences sur les solutions efficaces et celles qui ne le sont pas, est indispensable pour accélérer et élargir l'action contre la pollution.

Infrastructures : des infrastructures de surveillance, de prévention, de gestion et de lutte contre la pollution sont essentielles pour élaborer et adopter les meilleures pratiques. Ces infrastructures permettent en outre de réduire l'exposition aux dangers associés à la pollution, tels que l'effondrement des décharges ou les inondations par les eaux usées, qui peuvent déboucher sur la libération de produits chimiques dangereux.

Sensibilisation : une sensibilisation accrue aux conséquences des choix de consommation sur la pollution et une meilleure information sur les risques, les solutions envisageables et les produits permettent aux consommateurs de prendre des décisions en toute connaissance en cause.

Encadrement : la transmission des bons signaux par les autorités et la volonté politique d'agir contre la pollution sont des aspects décisifs pour une planète plus propre. L'encadrement englobe non seulement les dirigeants politiques, mais aussi les chefs de file parmi l'industrie, les organisations non gouvernementales, les groupes confessionnels, les jeunes et le secteur financier. Il peut revêtir diverses formes : campagnes et activités de plaidoyer, adoption de mesures relatives à la divulgation d'informations sur la pollution, intégration des coûts de la pollution dans la fixation des prix des produits, investissements dans les technologies vertes, financement vert et étiquetage à destination des consommateurs.

D. Réaliser les objectifs de développement durable

19. Le Programme 2030 offre l'occasion d'améliorer et d'accélérer les mesures antipollution et de progresser ainsi vers la réalisation des ODD. Une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets est cruciale pour éviter la pollution et les dommages pour l'environnement et la santé ainsi que les coûts sociaux et économiques qui y sont liés, et fournit des moyens efficaces d'atteindre les ODD d'une manière transversale et globale. En prenant des mesures pour prévenir, mieux gérer et réduire la pollution, les gouvernements s'engagent sur la voie menant à la réalisation des ODD.

20. Si la lutte contre la pollution permet de contribuer à la réalisation de tous les ODD (figure 4), certaines cibles sont plus directement liées au programme en la matière et à l'exécution du plan de mise en œuvre (annexe III). Le combat contre la pollution contribue en particulier à la réalisation des cibles des ODD suivantes :

- Cible 3.9 : d'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.
- Cible 12.4 : d'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.
- Cible 14.1 : d'ici à 2025, prévenir et réduire sensiblement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, notamment les déchets marins et la pollution par les nutriments.

21. Le plan de mise en œuvre vise à accélérer les mesures prises en vue d'atteindre ces cibles. Dans le but de contribuer au Programme 2030, sa date limite a été fixée à 2030. Toutefois, dans un premier temps, les activités sont définies sur une période de trois ans (2019-2021) pour permettre la production de résultats concrets et des ajustements/une gestion évolutive au cours de la période couverte par la stratégie à moyen terme (2018-2021), sur la base des enseignements tirés et des avancées réalisées.

Figure 4

Les objectifs de développement durable et leur mise en corrélation avec le groupe pollution, environnement et santé

<p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>  <p>Des environnements plus propres améliorent la santé et la productivité des travailleurs et augmentent le nombre de jours travaillés.</p>	<p>2 FAIM « ZÉRO »</p>  <p>Cultiver des aliments en recourant avec discernement aux pesticides sur des sols non contaminés permet de lutter contre la faim et de garantir l'apport d'aliments salubres tout au long de l'année.</p>	<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>  <p>La lutte contre la pollution réduit sensiblement le nombre de décès et de maladies dus à des produits chimiques dangereux ainsi que la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et des sols.</p>
<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>  <p>Un environnement propre permet une éducation de qualité, et l'éducation favorise l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir un développement et des modes de vie durables.</p>	<p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>  <p>La réduction de la pollution est susceptible de promouvoir l'égalité des sexes, par exemple en allégeant la corvée d'eau potable et en améliorant la qualité de l'air intérieur et la santé.</p>	<p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>  <p>Une meilleure gestion des écosystèmes d'eau douce grâce à une eau plus propre et à moins de polluants chimiques réduit sensiblement le nombre des décès dus aux maladies diarrhéiques.</p>
<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>  <p>L'accès à des énergies abordables, fiables, durables et modernes permet de réduire la pollution de l'air intérieur, ce qui est particulièrement bénéfique pour les femmes et les enfants.</p>	<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>  <p>L'amélioration de la santé et du bien-être des travailleurs et l'absence de toxines dans les espaces de travail entraînent une augmentation de la productivité et de la croissance économique.</p>	<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>  <p>La prévention de la pollution par l'adoption de technologies vertes et de solutions écosystémiques stimule l'innovation et la durabilité dans les secteurs de l'industrie et des infrastructures.</p>
<p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>  <p>La gouvernance et les actions en matière de pollution permettent de garantir qu'aucun groupe ni aucune communauté ne supporte une part disproportionnée des effets nocifs de la pollution.</p>	<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>  <p>La durabilité des transports, de la gestion des déchets, des bâtiments et de l'industrie contribue à une meilleure qualité de l'air dans les villes.</p>	<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>  <p>L'utilisation efficace des ressources et la circularité des intrants matériels et chimiques réduisent la pollution et les déchets et contribuent à une consommation et une production durables.</p>
<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>  <p>Des mesures en faveur d'une énergie propre et d'une réduction des émissions de carbone diminuent la pollution atmosphérique et atténuent l'impact des changements climatiques.</p>	<p>14 VIE AQUATIQUE</p>  <p>Les mesures de lutte contre la pollution marine réduisent la bioaccumulation de substances toxiques et la destruction d'habitats, et contribuent à maintenir la santé des pêches et des écosystèmes.</p>	<p>15 VIE TERRESTRE</p>  <p>L'intégration des valeurs des écosystèmes et de la biodiversité dans les plans de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté favorise une meilleure gestion des terres et évite la pollution.</p>
<p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>  <p>Une bonne gouvernance en matière de lutte contre la pollution réduit les charges et injustices environnementales et peut améliorer la disponibilité des ressources « économisées » pour les populations mal desservies.</p>	<p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>  <p>Des partenariats mondiaux pour lutter contre la pollution peuvent avoir des incidences positives sur la santé, l'emploi, la productivité des travailleurs, l'environnement et le bien-être.</p>	

III. La valeur ajoutée du plan de mise en œuvre

22. Il importe de rappeler que la réalisation de ce plan est une responsabilité collective. Il est prévu que les États membres exécutent indépendamment de nombreux éléments du plan avec l'aide du PNUE et d'autres organisations intergouvernementales, qui entreprendront eux-mêmes des activités. Le plan de mise en œuvre apporte une valeur ajoutée aux activités antipollution en cours et ce, de trois manières : il crée des synergies entre les travaux du PNUE concernant la pollution ; il fournit le « ciment » entre les différentes dimensions de la pollution au moyen de l'amélioration de la coordination, de la mise en commun des informations, de la communication et de l'établissement des rapports ; et il permet au PNUE de stimuler l'action menée avec les partenaires et les parties prenantes pour relever les défis et offrir des solutions.

A. Créer des synergies entre les activités menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'appui de la lutte contre la pollution

23. Les sept sous-programmes du PNUE comportent tous des aspects contribuant à la lutte contre la pollution :

a) Le sous-programme relatif aux produits chimiques, aux déchets et à la qualité de l'air, qui est axé sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et l'amélioration de la qualité de l'air, aborde la question de la pollution de l'air, de l'eau et du milieu marin dans le cadre de diverses initiatives et fait appel à la planification stratégique, à des mesures de maintien de la valeur et à des approches circulaires pour traiter celle de la prévention et la gestion de différents flux de déchets. Ce sous-programme accueille le secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), ce qui a créé à partir de 2006 un climat de confiance et de coopération mobilisant les parties prenantes en faveur de l'action, ainsi que le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, le Partenariat mondial sur les déchets marins, le Partenariat mondial pour la gestion des nutriments et l'Initiative mondiale sur les eaux usées. Il prévoit des travaux sur des polluants spécifiques, tels que le plomb et les produits pharmaceutiques, en particulier les antimicrobiens, les polluants organiques persistants et le mercure, et un renforcement des institutions nationales en appui à la mise en œuvre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de la Convention de Minamata sur le mercure et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

b) Le sous-programme pour les changements climatiques porte sur le dioxyde de carbone et les polluants climatiques de courte durée de vie tels que le carbone noir, le méthane, les hydrofluorocarbones et l'ozone troposphérique. Des mesures ciblées visant à les réduire peuvent avoir des effets positifs sur l'atténuation des changements climatiques, et favoriser une réduction des polluants atmosphériques qui perturbent la santé et la productivité agricole et des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le sous-programme accueille le secrétariat de la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants à courte durée de vie ayant un effet sur le climat ainsi qu'avec le Centre et Réseau des technologies climatiques.

c) Les divers rapports du Groupe international d'experts sur les ressources, les *Perspectives mondiales en matière de produits chimiques*, et le sixième *Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial* à venir soulignent à maintes reprises que l'utilisation efficace des ressources est l'une des stratégies les plus utiles pour le découplage de la croissance et des impacts environnementaux, la détoxification par la réduction des déchets et de la pollution, et la décarbonisation en dissociant croissance et carbone. Le sous-programme relatif à l'utilisation efficace des ressources concourt donc dans une large mesure à l'atténuation des émissions de carbone et à la prévention de la pollution et peut contribuer à relever le niveau des ambitions en matière de lutte contre les changements climatiques et la pollution. Il œuvre à la circularité et à une meilleure gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques au niveau national.

d) Le sous-programme sur l'environnement à l'étude appuie les efforts de lutte contre la pollution par l'intermédiaire d'évaluations thématiques, du *Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial* et d'Environment Live, ainsi que par la plateforme associée de rapports sur les indicateurs pour les ODD et le Programme 2030.

e) Le sous-programme relatif à la gouvernance environnementale soutient les travaux sur la pollution en analysant les lacunes et les tendances des approches réglementaires, en formulant une législation type et en fournissant une assistance technique pour concevoir et renforcer la législation dans les pays. Il couvre le Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement et contribue à promouvoir la cohérence des interventions à l'échelle du système des Nations Unies. À cet égard, il convient de noter que le groupe de la gestion de l'environnement a récemment créé une coalition pour les déchets électroniques afin d'apporter une réponse coordonnée au problème mondial des déchets d'équipements électriques et électroniques avec l'appui de partenaires du savoir.

f) Le sous-programme relatif à la résilience aux catastrophes et aux conflits prévoit des déploiements d'urgence pour faire face à la pollution causée par les catastrophes naturelles, les accidents industriels et la pollution résultant de conflits armés. Il renforce en outre les capacités à accroître la résilience face à de tels cas de pollution.

g) La lutte contre la pollution contribue à la santé des écosystèmes, qui protègent la biodiversité. Le sous-programme relatif aux écosystèmes sains et productifs renforce la résilience des écosystèmes et soutient les services écosystémiques, par exemple en améliorant la qualité de l'eau par la restauration de zones humides.

24. Le plan de mise en œuvre ajoute de la valeur aux activités existantes en créant des synergies entre les domaines d'activité se rapportant à la pollution, en augmentant leur efficacité et en améliorant leur visibilité grâce à un descriptif de programme cohérent qui traite des liens entre l'environnement et la santé humaine.

B. Fournir le « ciment » entre les différentes dimensions de la pollution au moyen de l'amélioration de la coordination, de la mise en commun des informations, de la communication et de l'établissement des rapports

25. Le plan de mise en œuvre renforce la cohérence et la coordination des aspects du programme de travail du PNUE relatifs à la pollution. Pour ce faire, deux fonctions transversales sont proposées : a) la mise en commun des meilleures pratiques, politiques et stratégies et des solutions novatrices en matière de pollution par l'intermédiaire des plates-formes existantes, en veillant à ce que les processus d'évaluation contribuent à cet échange d'informations ; et b) l'établissement de rapports sur les mesures liées à la pollution, les solutions novatrices adoptées, les avancées réalisées et les tendances concernant les problèmes de pollution, en s'appuyant sur des évaluations telles que le *Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial*, les *Perspectives mondiales en matière de produits chimiques* et les perspectives mondiales et régionales de la gestion des déchets.

1. La fonction d'échange d'informations : mettre en commun des outils et des connaissances sur les bonnes pratiques et les solutions novatrices

26. Bien que la pollution soit un problème mondial, les priorités et les moyens d'agir dans ce domaine varient d'une région, d'un pays ou d'une localité à l'autre. Pour créer de meilleures conditions permettant aux États membres et à toutes les parties prenantes d'établir des priorités et de prendre des mesures concernant les problèmes spécifiques auxquels ils sont confrontés, le plan de mise en œuvre prévoit une fonction d'échange d'informations visant à repérer les synergies et les informations sur les tendances et les mesures offertes dans tous les domaines de la pollution, à déterminer les facteurs et les impacts de la pollution, l'exposition à celle-ci et les risques sanitaires connexes, et à mettre en commun les bonnes pratiques. Ce partage de l'information permettra de faire connaître aux décideurs les diverses technologies et options politiques existantes dans différentes parties du monde, ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas, les coûts et avantages, et les possibilités d'utiliser des solutions locales fondées sur les connaissances locales.

27. Cette fonction sera assurée par l'intermédiaire de plates-formes de connaissances connexes sur la pollution comme, par exemple, le Partenariat mondial sur les déchets marins, la nouvelle Plateforme mondiale de lutte contre la pollution plastique, la Plateforme de connaissances sur la croissance verte, le Centre d'échange d'informations sur la consommation et la production durables et les sites et bases de données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, la Convention sur la diversité biologique, le Centre et Réseau des technologies climatiques, et la Coalition pour le climat et l'air pur. Elle sera également mise en œuvre à la faveur de la coopération Sud-Sud, vaste cadre de collaboration et d'échange entre pays du Sud dans les domaines politique, économique, social, culturel, environnemental et technique, dont l'objectif principal est de donner aux pays les moyens d'élaborer des réponses locales qui reflètent des expériences de développement analogues. Le tableau 2 récapitule les objectifs à atteindre pour cette fonction.

28. La fonction d'échange d'informations visera à :

a) Réunir les outils existants, notamment ceux d'ordre politique et juridique, conçus pour lutter contre la pollution, tels que la boîte à outils pour la prise de décisions en matière de gestion des produits chimiques du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, la loi type sur le plomb et les orientations élaborées par Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb et, en ce qui concerne la qualité de l'air, les rapports destinés à combler les lacunes dans ce domaine et le rapport « Air Pollution in Asia and the Pacific: Science-based Solutions » (« La pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique : solutions scientifiques »), récemment publié ;

b) Contribuer à stimuler l'échange de solutions novatrices aux problèmes de pollution, qui peuvent également toucher plusieurs milieux ;

c) Faire en sorte que les produits d'évaluation pertinents du PNUE et d'autres processus adéquats tels que le *Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial*, les *Perspectives mondiales en matière de produits chimiques*, les *Perspectives mondiales en matière de gestion des déchets*, le *Rapport mondial sur le développement durable*, ainsi que ceux émanant des accords multilatéraux sur l'environnement, alimentent cette fonction.

Tableau 2

Objectifs à atteindre pour la fonction d'échange d'informations

La fonction d'échange d'informations : stimuler la mise en commun de bonnes pratiques et de technologies et solutions novatrices	
<i>Objectifs à atteindre :</i>	<p>✓ Une fonction de connaissance et d'innovation en ligne qui 1) fournit des informations sur la dégradation de l'environnement, l'exposition à la pollution et les risques et impacts sur la santé humaine ; 2) favorise l'échange des meilleures pratiques et la collaboration avec les entreprises des secteurs concernés afin de partager des informations sur les technologies nouvelles et existantes ou les variantes ; et 3) met en commun des outils et des plans et stimule les solutions innovantes en harmonie avec l'Environment Situation Room. Cette fonction vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ diffuser des informations sur des projets existants qui contribuent à réduire ou à prévenir la pollution et l'exposition à la pollution, par pays et par dimension de pollution, le cas échéant ; regrouper les informations ; et établir des liens avec les plates-formes existantes ; ➤ diffuser des informations quant aux technologies qui contribuent à réduire ou à prévenir la pollution et l'exposition à la pollution et aux lieux où elles sont utilisées ; ➤ diffuser des informations sur les mesures qui existent pour prévenir et mieux gérer la pollution dans les pays et entre les secteurs ; ➤ diffuser des informations sur les normes existantes, les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales pour réduire les émissions industrielles ; ➤ soutenir l'adoption et l'application d'une législation sur les émissions nationales provenant de sources industrielles.

2. La fonction d'établissement des rapports : suivre les avancées réalisées dans les actions menées en vue d'un monde plus propre

29. Le suivi des activités et la mise en exergue des progrès accomplis sont indispensables pour accélérer les mesures visant à atténuer la dégradation et la pollution de l'environnement, à accroître le bien-être humain et à promouvoir l'innovation dans une économie circulaire. Le suivi des avancées réalisées en termes d'actions mondiales de lutte contre la pollution tiendra compte des objectifs et cibles concernant les produits chimiques et les déchets actuellement en cours d'élaboration dans le contexte de la conception d'un nouveau régime mondial pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets après 2020. La fonction d'établissement de rapports et son principal objectif (voir le tableau 3) reposeront sur :

- a) Les auto-déclarations sur les engagements volontaires faites à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ;
- b) La présentation spontanée à l'Assemblée pour l'environnement de rapports nationaux sur les mesures prises ;
- c) L'utilisation d'indicateurs de capacité et de politiques pour rendre compte des actions sur les pollutions et recenser les domaines nécessitant un soutien accru.

30. Un premier rapport sommaire est prévu pour 2021 (dans le courant de la période initiale de trois ans du plan de mise en œuvre), et un deuxième est provisoirement prévu pour 2031.

Tableau 3

Objectifs à atteindre pour la fonction d'établissement de rapports

La fonction d'établissement des rapports : rapport sommaire sur « le suivi des progrès : où en est le monde en matière de mesures pour lutter contre la pollution ? »	
<i>Objectif à atteindre :</i>	<p>✓ Un premier rapport sommaire sur la pollution « Le suivi des progrès : où en est le monde en matière de mesures pour lutter contre la pollution ? » doit être achevé d'ici à 2021.</p>

C. Coopérer avec les partenaires et les parties prenantes pour relever les défis et trouver des solutions

31. Le PNUE ne pouvant agir seul, le plan de mise en œuvre s'appuie sur des partenariats. Les résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement vont déjà au-delà des activités menées par le PNUE, puisqu'elles invitent les États membres, les organismes des Nations Unies, les accords multilatéraux sur l'environnement et les parties prenantes, notamment les administrations

locales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à prendre des mesures. Le plan de mise en œuvre vise à refléter cette intégration et cette responsabilité collective.

32. Au-delà de ces résolutions, la déclaration ministérielle de l'Assemblée à sa troisième session offre à la communauté internationale une occasion unique de s'attaquer aux principaux défis de la pollution et d'obtenir des résultats. Elle incite en outre les États membres et les autorités, institutions et partenaires mondiaux, régionaux, nationaux et municipaux, ainsi que les banques de développement, à faire des efforts pour accélérer le changement et accroître leur impact afin de prévenir, mieux gérer et maîtriser la pollution.

33. Pour élargir l'action, il est essentiel de s'appuyer sur des processus existants et d'établir de meilleurs liens avec les initiatives, campagnes, partenariats et accords multilatéraux sur l'environnement qui s'attaquent à la pollution, stimulent l'action et exploitent les synergies. Il s'agit notamment d'aider les pays à hiérarchiser les solutions à mettre en œuvre pour lutter contre la pollution, en se fondant par exemple sur leur impact sur la santé humaine. Une aide à la mobilisation de ressources peut également être fournie en fonction des évaluations des besoins à l'initiative des pays et des analyses de partenariat.

34. Une stratégie de mobilisation des partenaires et des parties prenantes impliquant des organisations publiques, privées, multilatérales et de la société civile sera mise en place pour soutenir le plan de mise en œuvre et faire progresser le programme pour une planète sans pollution aux niveaux mondial, régional et national. La stratégie sera axée sur l'objectif du partenariat, la contribution que le partenaire peut apporter en termes d'efficacité et d'efficacité et l'avantage comparatif du partenaire. Elle recensera, par exemple, les partenaires en fonction de leur expertise et de leurs compétences, de leur orientation en matière de développement, de leur pouvoir de financement et de rassemblement, et de leur capacité à établir des accords de collaboration avec d'autres partenaires ou groupes de parties prenantes pour faire face aux problèmes de pollution et relier les pays aux possibilités dynamiques offertes par les technologies plus propres.

1. S'appuyer sur les points forts des accords multilatéraux sur l'environnement pour lutter contre la pollution

35. Il existe un certain nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement et de cadres connexes qui traitent directement de la pollution ou offrent des possibilités de la prévenir et de la réduire (tableau 4). De tels accords sont une composante essentielle du cadre de gouvernance de la pollution, car ils incluent des mesures ciblées et assorties de délais. Certains comportent par ailleurs des dispositions relatives au respect, à la surveillance, et à l'établissement de rapports. Ils facilitent en outre le partage des ressources, des technologies, des lignes directrices et des meilleures pratiques en vue de leur mise en œuvre. L'annexe IV montre comment les principaux accords multilatéraux sur l'environnement de portée mondiale se rapportant aux produits chimiques et aux déchets contribuent à prévenir, maîtriser et gérer la pollution.

36. Étant donné que 80 % des déchets marins sont d'origine terrestre, les conventions relatives aux mers régionales revêtent une importance cruciale au niveau régional, en particulier celles s'accompagnant de protocoles sur les sources terrestres de pollution ou de plans d'action juridiquement contraignants concernant les déchets marins. Certaines d'entre elles, telles que la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone), ont élaboré des politiques de consommation et production durables assorties de plans d'action et d'initiatives qui les relient aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

37. Même si ces accords sont des instruments en évolution, ils peuvent ne pas couvrir tous les polluants. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques contribue à combler les lacunes par son processus d'identification des nouvelles questions de politique générale dans le cadre de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, avec par exemple des résolutions encourageant la collecte et l'échange d'informations sur des problèmes émergents tels que ceux posés par les produits chimiques perfluorés, la nanotechnologie, les perturbateurs endocriniens et les produits pharmaceutiques, dont certains nécessitent des recherches scientifiques supplémentaires pour évaluer avec précision leurs effets sur la santé et l'environnement.

38. Dans ce contexte, des partenariats sont susceptibles de fournir le pouvoir d'intégration, d'incitation et de transposition à plus grande échelle nécessaire pour mener une action stratifiée et permettre la poursuite des opérations, et pour faire pendant aux accords mondiaux et régionaux sur l'environnement et renforcer leur respect.

Tableau 4

Accords multilatéraux sur l'environnement qui appuient les mesures de lutte contre la pollution

AIR	EAU	SOL	ZONES MARINES ET CÔTIÈRES
<p>Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992), y compris l'Accord de Paris sur les changements climatiques (2015)</p> <p>Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (1979)</p>	<p>Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (1971)</p> <p>Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (1992) et son Protocole sur l'eau et la santé (1999)</p> <p>Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières (2003)</p> <p>Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (1997)</p> <p>Note : la pollution de l'eau douce est également traitée dans le cadre d'accords régionaux portant sur des bassins hydrographiques transfrontaliers spécifiques.</p>	<p>Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (1994)</p> <p>conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets (voir ci-dessous)</p>	<p>Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières (Convention de Londres sur l'immersion des déchets) (1971)</p> <p>Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (1973)</p> <p>Convention pour la prévention de la pollution marine d'origine tellurique (1974)</p> <p>Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (1980)</p> <p>Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982)</p> <p>Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (1990)</p> <p>Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (1992)</p> <p>Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (non juridiquement contraignant)</p> <p>conventions sur les mers régionales</p>
PRODUITS CHIMIQUES ET DÉCHETS			
<p>Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (1989)</p> <p>Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (2001)</p> <p>Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (1998)</p> <p>Convention de Minamata sur le mercure (2017)</p> <p>Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (2006) (non juridiquement contraignante)</p> <p>Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1985), Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1987) et amendement de Kigali au Protocole de Montréal (2016)</p> <p>Convention de 1990 sur les produits chimiques (n° 170)</p> <p>Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (1997)</p>			

2. Stimuler les partenariats et initiatives antipollution existants

39. Le plan de mise en œuvre s'appuie sur des coalitions, partenariats et alliances volontaires pertinents (tableau 5) et met l'accent sur la valeur ajoutée de la coordination, de la collaboration et des synergies entre les initiatives du même ordre, en soulignant le lien entre pollution, environnement, climat et santé dans le choix d'initiatives potentiellement apparentées qui ne donnent pas encore la priorité à la pollution. Il permet d'améliorer la synergie entre ces initiatives et d'accroître la visibilité de leurs activités sous l'angle de la pollution. L'aptitude à mobiliser et à stimuler les réseaux actuels de parties prenantes, tels que les réseaux d'autorités municipales et locales ou les associations professionnelles, peut avoir un effet multiplicateur et être un important facteur de succès.

Tableau 5

Exemples de partenariats et d'initiatives mondiaux existants qui traitent directement de la pollution

AIR	SOL	EAU DOUCE	ZONES MARINES ET CÔTIÈRES
Coalition pour le climat et l'air pur	Partenariat mondial sur la gestion des nutriments		
Partenariat pour des carburants et véhicules propres	Partenariat mondial sur les sols pour la sécurité alimentaire et l'adaptation au changement climatique ainsi que l'atténuation de ses effets	Partenariat mondial sur les déchets marins	
Initiative mondiale pour les économies de carburant		Initiative mondiale sur les eaux usées	
Alliance mondiale pour des cuisinières propres	Global Battery Alliance	Les aquariums du monde contre les déchets marins	
Unis pour l'efficacité			
Respire la vie	Sustainable Rice Platform		
Every Breath Counts			
Système mondial intégré d'information sur les gaz à effet de serre			
Plateforme mondiale sur la qualité de l'air et la santé			
Partenariat mondial pour la bioénergie			
PRODUITS CHIMIQUES ET DÉCHETS			
Partenariat mondial sur le mercure du Programme des Nations Unies pour l'environnement	Global Alliance on Health and Pollution		
Réseau mondial de production propre et économe en ressources	Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb		
Alliance mondiale pour la mise au point et le déploiement de produits, méthodes et stratégies de remplacement du DDT pour la lutte antivectorielle	Partenariat mondial sur la gestion des déchets		
	Plateforme mondiale de lutte contre la pollution plastique		

IV. Domaines d'intervention en matière de lutte antipollution

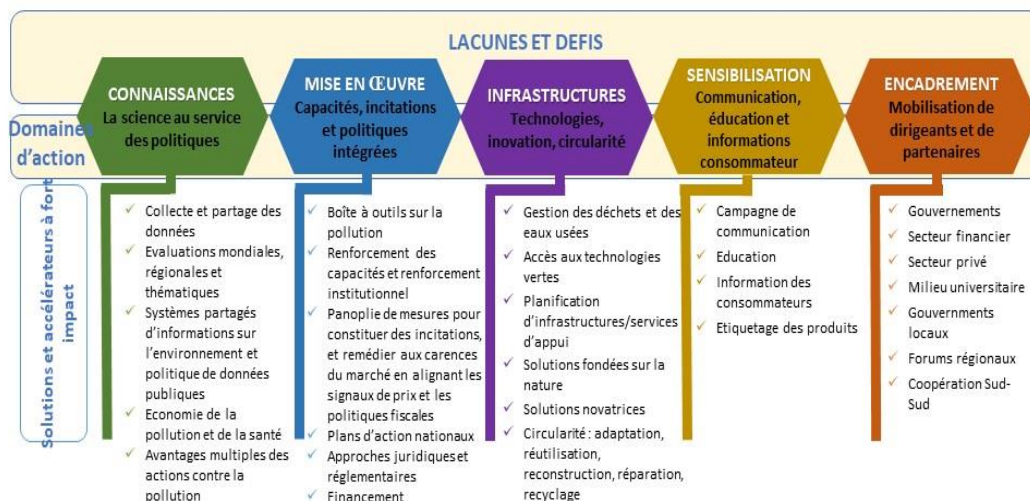
40. Malgré les travaux menés actuellement par diverses entités, dont le PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement, la plupart des pays connaissent des problèmes de pollution même si la nature de ceux-ci, leur ampleur et les niveaux d'exposition associés varient. Compte tenu de la nécessité constante de s'interroger et de se pencher sur les défis et capacités variables rencontrés dans chaque pays, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques a, en 2015, publié les orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020⁷. Le plan de mise en œuvre peut fortement contribuer à faciliter l'utilisation de ces orientations, par exemple en accélérant les mesures de sensibilisation, et en encourageant les pays à mettre en œuvre le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

41. En matière de pollution, les domaines présentant des lacunes et des défis nécessitant des interventions sont les connaissances, la mise en œuvre, les infrastructures, la sensibilisation et l'encadrement (voir également l'encadré suivant le paragraphe 18 ci-dessus). Les solutions, accélérateurs et mesures à impact élevé retenus pour chaque domaine sont présentés dans la figure 5.

⁷ Disponibles à l'adresse: <http://www.saicm.org/Media/Publications/tabid/5507/language/en-US/Default.aspx>.

Figure 5

Domaines d'intervention en matière de lutte antipollution



42. Les solutions, accélérateurs et mesures à impact élevé visent à amplifier et accélérer les actions dans toutes les dimensions de la pollution plutôt qu'à s'attaquer à des sources individuelles de polluants. Pour garantir un impact sur le terrain, ces actions devront être adaptées aux niveaux national et infranational, en tenant compte des différences du point de vue des contextes locaux, de la pauvreté et de la problématique femmes-hommes.

43. Le PNUE apportera des contributions dans chacun des domaines d'intervention dans la mesure où ils sont couverts par son programme de travail et les mandats énoncés dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Cependant, comme indiqué plus haut, une pleine mise en œuvre exige un partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et des entités extérieures au système des Nations Unies, ainsi que des mesures unilatérales de la part des États membres.

A. Connaissances : la science au service de politiques et d'actions fondées sur des données probantes

44. L'accès à l'information sur la pollution s'est considérablement amélioré parallèlement aux progrès de la technologie de l'information, mais d'importantes lacunes demeurent. Par exemple, le manque d'information sur les substances dangereuses dans les chaînes d'approvisionnement reste un obstacle majeur à l'utilisation efficace des ressources et à une économie circulaire, car il est susceptible de réduire considérablement le potentiel de réutilisation et de recyclage des produits ou des matériaux. Il est nécessaire de mieux cerner l'impact sur la santé humaine des substances chimiques contenus dans les produits, les déchets électroniques, les produits pharmaceutiques et les microplastiques. Comme certains de ces produits chimiques présentent des propriétés perturbatrices du système endocrinien, les données doivent être ventilées par sexe. Les preuves existantes du coût physique et économique de la pollution fournissent d'ores et déjà des arguments clairs en faveur d'une action immédiate. Un tableau plus détaillé de la situation est toutefois nécessaire pour prendre des décisions fondées sur des données probantes et faire participer un plus grand nombre de ministères en déterminant les mesures rentables d'un point de vue environnemental, sanitaire et économique, en les classant par ordre de priorité et en défendant leur adoption et leur application.

Le tableau 6 présente une sélection d'accélérateurs et d'objectifs à atteindre pour les interventions dans le domaine des connaissances.

Tableau 6

Accélérateurs et objectifs à atteindre en matière d'acquisition de connaissances

Accélérateurs pour le savoir : la science au service de politiques et d'actions fondées sur des données probantes	
1) Utiliser les informations géospatiales pour améliorer la prise de décision	
Certaines formes de pollution sont très localisées tandis que d'autres sont diffuses et transfrontalières. Les systèmes d'information géographique peuvent offrir de nouvelles possibilités d'interventions ciblées grâce à la superposition d'informations biophysiques et socio-économiques pour cartographier les « points chauds » de pollution. Pour les pays qui l'acceptent, le libre accès à ces informations en ce qui concerne les sources de pollution ou les polluants existants et les populations vulnérables contribuerait à remédier au manque de données auquel certains pays sont confrontés et leur permettrait de hiérarchiser leurs actions.	
<i>Objectifs à atteindre :</i>	✓ Cartes en libre accès utilisant des informations géospatiales sur la pollution, la dynamique de dispersion combinée à la densité de population, l'exposition et le risque, les zones protégées et d'autres ensembles de données biophysiques ou socio-économiques.
2) Comprendre le lien entre l'environnement et la santé par l'évaluation du coût de la pollution pour le capital humain et la productivité	
La pollution entraîne des coûts économiques importants en raison de son impact sur la santé humaine, le capital humain, la productivité, les coûts des soins de santé et les écosystèmes.	
<i>Objectifs à atteindre :</i>	✓ Rapport sur les coûts de la pollution pour le capital humain et ses implications pour la réduction de la pauvreté
3) Renforcer les capacités d'analyse des informations liées à pollution pour améliorer la gouvernance de la pollution	
Les pays doivent renforcer leurs capacités de collecte et d'analyse d'informations de qualité, actualisées et comparables sur la pollution pour améliorer la gouvernance de la pollution. Il s'agit notamment de données relatives aux règlements et politiques, ainsi que d'informations sur l'état de la pollution. L'existence de systèmes nationaux qui recueillent et utilisent des données pour produire des statistiques reflète l'aptitude à mener des évaluations, à créer des cartes géospatiales et à évaluer l'économie de la pollution (voir ci-dessus). Le renforcement des capacités statistiques nécessite de disposer de méthodologies et de matériels de formation et d'orientation reconnus au niveau mondial pour des systèmes statistiques nationaux. En outre, afin de faciliter la recherche de telles informations au niveau mondial, il convient d'améliorer les mécanismes mondiaux de communication de l'information (en s'appuyant sur ceux en place pour les accords multilatéraux sur l'environnement, sur la Plateforme mondiale sur la qualité de l'air et la santé, GEMS/Eau, le processus d'établissement de rapports des ODD et d'autres mécanismes).	
<i>Objectifs à atteindre :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Méthodologies sur la qualité de l'eau, la qualité de l'air, la gestion des déchets, les déchets dangereux et la pollution marine ✓ Appui au renforcement des capacités des pays en vue d'améliorer leur aptitude à rassembler et à utiliser les statistiques sur la pollution

Abréviation : GEMS/Eau ou Programme de l'eau du Système de surveillance mondiale de l'environnement.

45. La plateforme de connaissances Environment Live du PNUE est conçue pour le partage de données et d'informations. Le *Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial*, les *Perspectives en matière de produits chimiques* et les évaluations régionales telles que l'Évaluation pour l'Afrique, réalisées dans le cadre de l'Initiative d'évaluation régionale de la Coalition pour le climat et l'air pur, offrent également la possibilité de recueillir des données, de partager des informations et de renforcer les capacités. Le *Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial* propose une analyse périodique des interactions à haut niveau entre toutes les questions environnementales ; la sixième édition désigne clairement la pollution comme une question essentielle nécessitant une attention particulière dans le cadre d'une approche systémique.

46. Une approche multidisciplinaire du lien entre l'environnement et la santé est nécessaire pour organiser et analyser les données et les informations dans tous les secteurs. Une analyse économique s'impose, par exemple, pour illustrer les avantages multiples des mesures contre la pollution, tandis que l'établissement de liens entre les données sur l'environnement et la santé permettrait un examen plus approfondi de la façon dont les solutions antipollution peuvent contribuer à surmonter les problèmes de santé. Nombre de ces mesures à impact élevé s'inscrivent dans le cadre du programme de travail du PNUE, mais d'autres requièrent des partenariats.

B. Mise en œuvre : capacités, incitations et politiques intégrées

47. L'aptitude à prendre des mesures contre la pollution dépend de la mise en place de moyens d'action réglementaires, commerciaux ou volontaires et de la capacité de répression des infractions. Il est nécessaire de disposer d'instruments et d'incitations efficaces capables d'infléchir les trajectoires

de changement : mesures coup de pouce, suppression des subventions présentant des aspects préjudiciables, conception de taxes et redevances politiquement acceptables sur les polluants, etc.. Bien qu'il existe de nombreux mécanismes d'intervention et initiatives de renforcement des capacités qui répondent aux besoins, le défi consiste à les adapter aux problèmes concrets et à utiliser les informations divulguées concernant la pollution pour appuyer leur application et leur surveillance. Compte tenu de l'ampleur et de la portée croissantes des chaînes de valeur mondiales, il est possible d'envisager des politiques et des accords pour aider à internaliser les coûts environnementaux et sociaux de la pollution tout en facilitant l'élaboration et la diffusion de technologies, biens et services de prévention et de réduction de la pollution accessibles au public ainsi que l'harmonisation des axes de réflexion et des normes. La pollution dans la chaîne d'approvisionnement est, par exemple, prise en compte dans le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises. Des instruments tels que les marchés publics, les subventions, les réductions tarifaires pour les biens environnementaux et l'accès au marché pour les services environnementaux peuvent constituer des incitations efficaces pour des technologies, mesures et solutions novatrices antipollution. Il convient également de citer l'attention portée par l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques à la réalisation de l'objectif de gestion rationnelle des produits chimiques à l'horizon 2020 et à la mise en œuvre d'un Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Le tableau 7 présente certains accélérateurs et les objectifs à atteindre qui y sont associés pour le domaine d'intervention de la mise en œuvre. Des mécanismes existants, tels que le Partenariat pour l'action en matière d'économie verte, peuvent servir de vecteurs d'intervention, tout comme les réformes du système des Nations Unies pour le développement. À cet égard, le Programme de Montevideo peut revêtir une importance particulière⁸. Par ailleurs, il importe de collaborer avec les villes et les centres de coordination nationaux par l'intermédiaire des bureaux régionaux et des bureaux de pays ainsi que du système des coordonnateurs résidents en partenariat avec les agences de coopération pour le développement.

Tableau 7

Accélérateurs et objectifs à atteindre en matière de mise en œuvre

Accélérateurs de mise en œuvre : capacités, incitations et politiques intégrées	
1. Une panoplie de mesures pour des solutions contre la pollution	
Des méthodes et outils d'aide à la mise en place de politiques intégrées et à la prise de décisions sur la pollution, l'environnement et la santé existent déjà, et il est prévu d'en élaborer d'autres. La résolution 3/4 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relative à l'environnement et à la santé invite également à l'établissement d'une évaluation intégrée des risques et incidences pour l'environnement et la santé.	
<i>Objectifs à atteindre :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cartographie des méthodes et outils existants en matière de pollution, d'environnement et de santé. ✓ Méthodologies et outils disponibles sur la pollution, l'environnement et la santé, et résultats des évaluations réalisées (lorsqu'ils sont accessibles au public).
2. Stimuler les bonnes pratiques par la politique budgétaire	
La politique budgétaire, telle qu'elle se reflète dans les mesures génératrices de recettes comme les taxes et les redevances, ainsi que dans les dépenses publiques, est susceptible de fournir des incitations efficaces à réfréner les activités polluantes et l'utilisation de produits polluants. Parallèlement, en supprimant les facteurs de distorsion des prix existants qui donnent lieu à des incitations perverses, tels que les subventions préjudiciables à l'environnement, les réformes de la politique budgétaire pourraient réduire la pollution et ses conséquences sur la santé. La pratique consistant à utiliser des instruments budgétaires pour diminuer la pollution et ses effets connexes sur la santé reste limitée et les informations sur la manière d'optimiser ces instruments font défaut en raison du manque de données empiriques.	
<i>Objectifs à atteindre :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecte et diffusion continues de bonnes pratiques en matière d'utilisation efficace d'instruments budgétaires pour réduire la pollution ✓ Évaluation de la performance des instruments de politique budgétaire au moyen de quelques études par pays mettant en lumière l'utilisation efficace de la politique budgétaire pour réduire la pollution.

⁸ <https://www.unenvironment.org/explore-topics/environmental-rights-and-governance/what-we-do/strengthening-institutions>.

3. Renforcement intégré des capacités intersectorielles en matière de pollution, d'environnement et de santé	
Les barrières entre les milieux de l'environnement et de la santé et d'autres secteurs se traduisent par l'absence de mesures de prévention de la pollution susceptibles de sauver des vies, de réduire le fardeau sur le système de santé et les coûts de santé et d'améliorer la productivité des travailleurs. En outre, comme l'indique le rapport d'évaluation sur la pollution publié par la Banque mondiale, les pays ont souvent du mal à déterminer les priorités en matière de pollution.*	
<i>Objectifs à atteindre :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un programme de renforcement des capacités en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et dans la logique des résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relatives à la pollution, à l'environnement et à la santé dans les pays et les villes, s'adressant aux décideurs de niveau intermédiaire, aux chefs d'entreprise et aux fonctionnaires des secteurs concernés : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aider les pays et les villes à hiérarchiser les problèmes de pollution dans les pays et un éventail d'orientations politiques et réglementaires, sur la base d'une évaluation de l'environnement, de la santé et de la pollution par pays et par ville, et ouvrir la voie à une demande accrue en matière d'infrastructures permettant de prévenir ou de réduire la dégradation de l'environnement. ➤ Établir un réseau de partenaires pour fournir une assistance politique et technique soutenue dans la mise en œuvre de solutions locales qui offrent les plus grandes retombées positives sur les plans économique, environnemental, climatique et sanitaire.

* Groupe indépendant d'évaluation (2017), *Toward a Clean World for All: An Evaluation of the World Bank Group's Support to Pollution Management*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale.

48. Nombre de ces actions relèvent du programme de travail du PNUE, tandis que d'autres nécessitent des partenariats et des initiatives. La nouvelle Plateforme mondiale de lutte contre la pollution plastique servira également d'accélérateur pour les mesures concernant la pollution due aux plastiques et la circularité.

C. Infrastructures : technologies, innovation et circularité (consommation et production durables et utilisation efficace des ressources)

49. Le manque d'infrastructures de gestion et de prévention de la pollution est l'une des principales raisons pour lesquelles les déchets se retrouvent dans l'environnement, les déchets plastiques finissent dans la mer et les eaux usées sont rejetées sans traitement. Les approches circulaires visant à réduire autant que possible les déchets doivent être associées, en particulier à court terme, à de bons systèmes de collecte, de tri et d'élimination, ainsi qu'à un appui à l'entretien et à la maintenance des infrastructures de gestion des déchets. En dépit des percées réalisées dans le monde, de nombreux pays ont encore, dans le court et moyen terme, un accès limité aux technologies de production d'énergie propre, de mobilité électronique, d'irrigation économe en eau, de recyclage des déchets, de traitement des eaux usées et de restauration des écosystèmes. Les besoins en matière d'entretien et de renforcement des infrastructures existantes et la valeur des solutions fondées sur la nature (par exemple, terres humides pour la purification de l'eau) sont souvent négligés lors de l'évaluation des aspects économiques des nouveaux projets. Le Centre et Réseau des technologies climatiques, le Centre international d'écotechnologie et d'autres entités peuvent favoriser les choix de technologies appropriées disponibles au public et l'accès à ces technologies. Par ailleurs, l'Environment and Trade Hub du PNUE soutient le commerce des technologies propres et les solutions antipollution novatrices.

50. Il faut toutefois s'employer beaucoup plus à mobiliser le secteur privé, qui est à l'origine de la plupart des innovations technologiques. Il existe des possibilités de renforcer le rôle du secteur privé et sa participation à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. Compte tenu du caractère d'intérêt public de la recherche et du développement et des risques commerciaux généralement associés au lancement de nouvelles technologies, les partenariats public-privé sont d'importance cruciale pour le déploiement de solutions innovantes. Ces partenariats devraient également aborder les questions de l'abordabilité des prix, de la production locale et de la main-d'œuvre qualifiée en liaison avec l'adoption de technologies propres.

51. Le déploiement des technologies propres qui sous-tendent les domaines d'intervention nécessite un financement vert. Étant donné le caractère d'intérêt public de certaines infrastructures, en particulier celles liées à la pollution et à la santé, les finances publiques et le soutien politique seront indispensables. Les investissements dans de nouvelles infrastructures sont en croissance, mais les recherches à paraître d'une institution financière internationale donnent à penser que l'efficacité des dépenses et l'existence de politiques appropriées sont essentielles pour ces

investissements. La disponibilité de fonds suffisants pour exploiter et entretenir ces infrastructures constitue un autre aspect important du financement des solutions antipollution. Le tableau 8 présente les principaux accélérateurs et les objectifs à atteindre pour le domaine d'intervention des infrastructures.

52. La fourniture d'infrastructures n'est pas du ressort du PNUE et nécessite l'encadrement de banques multilatérales de développement. Quoiqu'il en soit, le PNUE peut soutenir ce domaine d'intervention en déterminant les possibilités et en trouvant des exemples d'infrastructures écologiques innovantes et de solutions fondées sur la nature.

Tableau 8

Accélérateurs et objectifs à atteindre pour le domaine d'intervention des infrastructures

Accélérateurs pour les infrastructures : technologies, innovation et circularité	
Plaider en faveur de technologies innovantes et d'infrastructures écologiques pour la gestion et la maîtrise de la pollution et faire part des enseignements tirés	
Des technologies innovantes et des solutions fondées sur la nature peuvent jouer un rôle important dans la prévention et la gestion de la pollution. Le dernier Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau montre que les solutions fondées sur la nature sont essentielles pour améliorer l'approvisionnement et la qualité de l'eau et que les réservoirs, canaux d'irrigation et stations de traitement ne sont pas les seuls instruments disponibles pour la gérer l'eau. Il existe de nombreuses solutions fondées sur la nature qui, souvent, ne sont pas utilisées par manque d'information sur leur existence ou leur stade de développement. Ainsi, la phytoremédiation utilise des plantes pour restaurer les sols contaminés par des métaux lourds, tels que ceux des terrils et des sites industriels pollués. Il est nécessaire de mettre au premier plan ces technologies innovantes et ces solutions fondées sur la nature afin d'accroître leur utilisation. Il convient de rappeler que les technologies de production d'énergie renouvelable, telles que les technologies photovoltaïques ou éoliennes, étaient considérées comme innovantes ou spécialisées avant de devenir largement répandues.	
<i>Objectifs à atteindre :</i>	✓ Identification et diffusion continues de technologies innovantes, y compris de solutions fondées sur la nature, et collecte d'études de cas sur leur utilisation.

D. Sensibilisation : rayonnement, communication, éducation et information des consommateurs

53. Sur le plan de la consommation, le passage à une planète sans pollution nécessitera un changement des mentalités, valeurs et comportements collectifs et individuels, parallèlement à une modification des politiques et des règlements. Les campagnes sur les risques, les solutions envisageables, la prévention et la gestion de la pollution, le matériel pédagogique utilisé dans les programmes d'enseignement, l'amélioration de l'information des consommateurs, en particulier concernant les produits, sont autant de facteurs déterminants pour renforcer la sensibilisation et promouvoir les changements de comportement à tous les niveaux. Il est nécessaire de publier davantage d'informations sur la pollution, par exemple au moyen de registres des rejets et transferts de polluants et d'inventaires des émissions, qui constituent des mécanismes de suivi des polluants prioritaires rejetés dans l'air, l'eau et la terre au niveau national, local ou de l'écosystème. Les registres des rejets et transferts de polluants tiennent compte des intérêts des collectivités locales, du grand public et des décideurs ainsi que de leur besoin de mieux comprendre quels sont les produits chimiques émis par des installations particulières, et en quelles quantités. Ces informations contribuent à une meilleure sensibilisation, ce qui facilite l'application des lois.

54. Les consommateurs jouent un rôle de premier plan dans ce domaine d'intervention. Parmi les outils disponibles figurent les campagnes #CleanSeas, #BeatPollution, #BreatheLife (Respire la Vie), #BeatPlasticPollution et #BanLeadPaint, qu'il convient d'élargir et de renforcer. Les travaux du PNUE sur l'information des consommateurs et l'écoétiquetage constituent en substance un partenariat avec les consommateurs pour encourager et favoriser des comportements de consommation durable. Le tableau 9 recense les accélérateurs et les objectifs à atteindre pour le domaine d'intervention de la sensibilisation.

Tableau 9

Accélérateurs et objectifs à atteindre dans le domaine de la sensibilisation

Accélérateurs de sensibilisation : rayonnement, communication, éducation et information des consommateurs	
1. Promouvoir l'information des consommateurs (par exemple, renseignements sur le produit, information sur les substances chimiques contenus dans les produits)	
<p>Les outils d'information des consommateurs sont essentiels pour aider les citoyens à comprendre la composition des produits qu'ils achètent. Les producteurs doivent être incités à rendre ces informations accessibles aux consommateurs. L'étiquetage des produits et le partage d'informations adaptées et compréhensibles par le public sur les substances chimiques qu'ils contiennent, ainsi qu'une communication accrue d'informations sur l'exposition aux substances chimiques et sur les risques qui y sont liés peuvent jouer un rôle majeur dans la modification des comportements tout au long des chaînes d'approvisionnement. Les lignes directrices concernant l'information sur la durabilité des produits élaborées dans le cadre du programme d'information des consommateurs du réseau One Planet et du programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques sont deux dispositifs permettant de réaliser des avancées, en sus et en complément des initiatives nationales d'étiquetage et de certification.</p>	
<i>Objectifs à atteindre :</i>	✓ Accès accru aux informations sur la durabilité des produits liées à la pollution
2. Soutenir la campagne #BeatPollution	
<p>La sensibilisation du public est indispensable pour mieux faire connaître les problèmes de pollution et les risques pour la santé humaine liés à l'exposition. Toutefois, pour pouvoir susciter des changements de comportement et soutenir l'action de multiples acteurs, les campagnes doivent proposer d'autres choix aux citoyens, présenter des solutions envisageables, mettre en lumière les avantages dans des domaines tels que la santé, l'économie et le climat, se concentrer sur les options gagnant-gagnant et entraîner une modification des modes de vie. De telles campagnes constituent un moyen important d'encourager et de soutenir les décideurs, de créer une volonté politique, d'inciter les gouvernements et le secteur privé à renforcer la prévention, le contrôle et l'atténuation de la pollution et de souligner la responsabilité des producteurs dans la fourniture de produits et services plus écologiques et plus durables.</p> <p>La campagne #BeatPollution se concentrera sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivre et présenter la mise en œuvre des engagements volontaires ➤ Mobiliser les citoyens, les sensibiliser aux différentes dimensions de la pollution et les encourager à prendre des mesures concrètes qui ouvrent la voie à une planète sans pollution* 	
<i>Objectifs à atteindre :</i>	✓ Poursuivre les campagnes existantes : #CleanSeas, #BeatPollution, #BreatheLife, #BeatPlasticPollution et #BanLeadPaint.
3. Programmes d'éducation sur la dynamique de la pollution (c'est-à-dire ses causes, le cycle de vie des polluants) et changements de comportement chez les jeunes	
<p>En tant que dirigeants de demain et habitants de la planète, les jeunes doivent adopter des pratiques plus durables dans leur foyer et sur leur futur lieu de travail. Un programme d'éducation modulaire (adapté aux jeunes) sera développé sur les liens entre la pollution, l'environnement et la santé. Cet outil éducatif aidera à sensibiliser les élèves et à transmettre des connaissances sur la pollution, notamment les liens avec les changements climatiques, la biodiversité, la sécurité chimique et le mode de vie, et sur les solutions disponibles.</p>	
<i>Objectifs à atteindre :</i>	✓ Des modules servant d'apports aux programmes d'éducation environnementale en cours, dans les six langues officielles des Nations Unies (dans la mesure du possible)

* UNEP (2017). *Towards a Pollution-Free Planet: Background Report*. Disponible à l'adresse <https://www.unenvironment.org/resources/report/towards-pollution-free-planet-background-report>.

55. Nombre de ces mesures à impact élevé relèvent des travaux en cours du PNUE mais requièrent un renforcement et l'affectation de ressources dans le cadre de son programme de travail, tandis que d'autres exigent des partenariats.

E. Encadrement : réunir les parties prenantes, les dirigeants et les partenaires pour s'attaquer aux différentes formes de pollution

56. Un encadrement étroit de la part des politiciens, des donateurs, de la société civile et des secteurs privé et financier, notamment, est nécessaire pour accélérer et élargir la lutte contre la pollution et relever le niveau d'ambition. Un engagement avec le secteur financier pour orienter le financement vers le programme de lutte contre la pollution est essentiel à la réussite du plan de mise

en œuvre. Le soutien apporté au combat contre la pollution et à l'établissement de rapports volontaires sur les actions nationales et la coopération entre les pays, les villes et les groupes peut contribuer à mettre au premier plan les réussites et les occasions de partager les connaissances et les expériences sur ce qui fonctionne et ne fonctionne pas dans les pays, les secteurs clés et les régions. Cela permet de réduire les disparités en termes d'information et de capacité, de susciter des actions là où le besoin s'en fait le plus sentir, de faire ressortir les multiples avantages des actions et de déplacer l'accent du niveau mondial au niveau local, et vice versa. Par ailleurs, les partenariats permettent de relier entre eux les entreprises et les autres groupes de parties prenantes dans différentes parties du monde. Perspicacité, engagement et surtout esprit d'initiative seront nécessaires pour relever la barre en matière de normes industrielles, trouver des solutions novatrices et mettre en place des politiques visant à débloquent le financement privé. Le tableau 10 décrit trois accélérateurs pour le domaine d'intervention de l'encadrement.

57. L'Alliance for High Ambition on chemicals and waste, dirigée par les Gouvernements suédois et uruguayen, est un exemple d'encadrement en matière de lutte contre la pollution. Le mandat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques expirant en 2020, les pays étudieront la possibilité d'une nouvelle dynamique pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de cette date lorsqu'ils se réuniront lors de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques en octobre 2020. Cette Alliance avait été constituée pour susciter un engagement politique en faveur d'une gestion mondiale plus efficace des produits chimiques et des déchets et, à terme, pour préparer un accord mondial sur les produits chimiques et les déchets comparable à l'Accord de Paris sur le climat.

58. Un partenariat entre l'Initiative de financement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) et le secteur financier peut inciter les investisseurs à exiger des pratiques commerciales non polluantes. Le PNUE peut se fonder sur cette initiative pour sensibiliser le secteur privé au moyen du nouveau volet « vie et santé » des Principes pour une assurance responsable, par exemple, et de partenariats avec des banques et réseaux multilatéraux de développement, tels que les Principes pour l'investissement responsable mis au point par le Pacte mondial des Nations Unies⁹. De même, le Green Fiscal Policy Network, un partenariat entre le PNUE, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et le Fonds monétaire international qui favorise le partage des connaissances et le dialogue sur les politiques budgétaires pour une économie verte extensive, peut inciter les ministères des finances à ouvrir la voie en matière de tarification des activités polluantes et d'exploitation des ressources nationales pour financer des infrastructures propres et d'autres mesures de prévention, de maîtrise et d'atténuation de la pollution. Les professionnels de la santé peuvent s'engager à soutenir une planète plus propre pour des gens en bonne santé.

Tableau 10

Accélérateurs et objectifs à atteindre pour le domaine d'intervention de l'encadrement

Accélérateurs pour l'encadrement : réunir les parties prenantes, les dirigeants et les partenaires
1) Encadrement de l'industrie : encourager et réorienter le financement et les investissements pour réduire ou éliminer la pollution dans les activités économiques actuelles
Les régulateurs financiers et les institutions financières ont un rôle important à jouer dans la prévention et l'atténuation de la pollution et dans la réduction de ses impacts négatifs. Ils peuvent par exemple agir en ce sens en internalisant les coûts de la pollution dans les décisions financières et en soutenant les impacts positifs. Les effets de la pollution que les institutions financières considéraient autrefois comme des facteurs externes deviennent de plus en plus manifestes. Une panoplie d'outils et de techniques d'analyse des risques environnementaux, notamment « l'analyse des risques liés aux scénarios environnementaux », sont déjà en cours d'élaboration et peuvent à leur tour orienter les flux financiers. Ces outils et techniques sont en outre susceptibles d'inciter à une réaffectation du financement, depuis les entreprises et les activités polluantes vers des technologies plus vertes. Les banques et les investisseurs peuvent par ailleurs fournir un financement préférentiel pour des solutions et des projets qui contribuent à prévenir ou à réduire la pollution ou la dégradation de l'environnement. Dans le cadre des Principes pour une assurance responsable de l'UNEP FI, un nouveau volet « vie et santé » est en cours de création pour mobiliser le secteur de l'assurance-vie autour de thèmes cruciaux tels que la pollution atmosphérique et la résistance aux antibiotiques.

⁹ <https://www.unpri.org/pri/what-are-the-principles-for-responsible-investment>

<i>Objectifs à atteindre :</i>	✓ Une étude de cadrage évaluant les manières d'inciter le secteur financier et industriel à appuyer des mesures plus vigoureuses en matière de prévention et de réduction de la pollution
2) Encadrement régional : participer aux réunions régionales des ministres de l'environnement et aux forums et initiatives traitant des questions d'environnement et de santé	
Les réunions régionales des ministres de l'environnement sont des occasions importantes d'agir contre la pollution et d'établir des contacts avec d'autres départements et secteurs ministériels. Par ailleurs, un certain nombre d'initiatives régionales en matière de santé et d'environnement se caractérisent par des actions visant à renforcer la collaboration entre les ministères de la santé et de l'environnement, notamment pour définir des domaines prioritaires communs, mettre en œuvre des plans d'action nationaux en matière d'environnement et de santé et convenir d'activités spécifiques et mutuellement favorables. Ces initiatives sont étroitement liées au programme de lutte contre la pollution, car cette dernière a des répercussions notables sur la santé et le bien-être humain*.	
<i>Objectifs à atteindre :</i>	✓ Soutien apporté aux réunions régionales ainsi qu'aux documents et préoccupations relatifs à la pollution des forums régionaux sur l'environnement et la santé
3) Promotion de l'engagement mondial pour la nouvelle économie des plastiques avec la Fondation MacArthur	
Cet engagement mondial fournit un cadre en matière d'implication et d'établissement de rapports sur les domaines d'intervention, afin d'harmoniser l'action des gouvernements et des entreprises dans la transition vers une économie circulaire pour les plastiques.	
<i>Objectifs à atteindre :</i>	✓ Mise en place d'un réseau d'entreprises de premier plan et de gouvernements reconnus à l'échelle mondiale pour leur rôle de pionniers dans la transition vers une économie circulaire pour les plastiques.

* Plusieurs régions favorisent la coordination sectorielle entre les domaines de l'environnement et de la santé par l'intermédiaire de forums régionaux sur l'environnement et la santé, dont la Conférence interministérielle africaine sur l'environnement et la santé, le Forum Asie-Pacifique sur la santé et l'environnement, le Processus européen Environnement et santé et la Stratégie régionale de la Ligue des États arabes pour l'environnement et la santé. Voir <https://www.unenvironment.org/explore-topics/chemicals-waste/what-we-do/environment-health-and-pollution>.

59. Nombre de ces mesures à impact élevé s'inscrivent dans le cadre du programme de travail du PNUE, tandis que d'autres requièrent des partenariats.

V. Exécution du plan de mise en œuvre

60. Le plan de mise en œuvre devra être exécuté à la faveur de partenariats facilités et coordonnés par le PNUE. Le rôle du Secrétariat est de coordonner et de développer ses fonctions normatives correspondantes ainsi que ses connaissances et actions internes déjà considérables dans le cadre du programme de travail du PNUE. Outre ses fonctions normatives et son appui aux actions nationales en suscitant des partenariats, le PNUE soutiendra le plan par son programme de travail au fur et à mesure que les activités sous-tendront directement le plan. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement le supervisera par le truchement du Comité des représentants permanents.

A. Coordination du plan de mise en œuvre

61. En plus de contribuer à l'exécution du plan de mise en œuvre par l'intermédiaire de son programme de travail, le PNUE assumera les fonctions de coordination nécessaires à la réussite du plan. Ces fonctions sont les suivantes :

- a) Création de synergies
 - i) Créer des synergies au sein du PNUE sur les activités liées aux différentes dimensions de la pollution (air, eau, milieu marin et côtier, terre/sol, produits chimiques et déchets)
- b) Développement de partenariats
 - i) Collaborer avec les États membres et d'autres partenaires pour appuyer les solutions à impact élevé dans chacun des cinq domaines d'intervention
- c) Gestion des connaissances - Échange des meilleures pratiques et de solutions innovantes
 - i) Faire circuler des solutions et des informations
 - ii) Donner de la visibilité aux actions
- d) Suivi des progrès et établissement de rapports

- i) Présenter des rapports de synthèse sur la pollution (2021, 2031)

B. Ressources et budget

62. Le plan de mise en œuvre nécessitera des ressources. Il faudra donc en mobiliser au niveau national, ainsi qu'auprès du secteur privé, des fonds mondiaux, des fondations et des organismes de financement du développement.

1. Dispositifs de financement envisageables pour lutter contre la pollution

63. Certains financements pour la lutte contre la pollution existent déjà, mais il convient d'en réunir davantage. Les sources actuellement utilisées qui pourraient être davantage exploitées sont notamment les suivantes :

- a) Le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire de la Banque mondiale à l'appui de la gestion de la pollution et de la santé de l'environnement, qui soutient les pays à faible revenu par divers moyens qui renforcent le potentiel de lutte contre la pollution.
- b) Le Fonds mondial pour le climat, qui finance des projets visant à réduire les émissions de carbone et les polluants climatiques à courte durée de vie.
- c) Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui encourage les mesures portant sur les déchets électroniques, les textiles, la qualité de l'eau et l'action intégrée des villes.
- d) Les Agences de développement, qui fournissent un appui par l'intermédiaire d'actions qui soutiennent l'amélioration de la santé et des moyens d'existence des pauvres, et font progresser l'équité sociale conformément aux ODD.
- e) Le Cadre pour une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, qui est susceptible de fournir des ressources supplémentaires à la mesure des accroissements des ambitions.
- f) Le Programme spécial de renforcement institutionnel pour les produits chimiques et les déchets.
- g) La Coalition pour le climat et l'air pur, l'Alliance mondiale pour des cuisinières propres et les autres initiatives analogues.
- h) Le secteur privé, où la nécessité de prendre des mesures et de disposer de technologies, tant en amont (chaîne d'approvisionnement) qu'en aval (utilisation/post-utilisation/déchets), pour s'orienter vers d'autres solutions écologiques devrait dégager un financement à l'appui de mesures contre la pollution.
- i) Le Programme de travail du PNUE, qui soutient déjà certaines mesures de lutte contre la pollution.
- j) Les autres organismes des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation internationale du Travail et la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, qui peuvent également disposer de fonds pour lutter contre la pollution.
- k) Les réformes du Secrétaire général, qui fournissent des occasions de travailler ensemble sur la question de la pollution au sein de l'ONU afin de mieux soutenir les pays dans la mise en œuvre des ODD.
- l) Les budgets de développement et cadres fiscaux nationaux, qui devraient davantage tenir compte des mesures de prévention, de gestion et de contrôle de la pollution. Il convient d'inciter les pays à fournir un financement adéquat pour le développement durable et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement appropriés dans leurs budgets nationaux et de prendre conscience du coût élevé de l'inaction.
- m) Le secteur financier, où le financement à impact positif est une source de financement à envisager.
- n) Les fondations philanthropiques appuyant des initiatives de santé à l'échelle planétaire, qui sont susceptibles de fournir un financement.

2. Budget indicatif pour la coordination et les domaines d'intervention

64. Les fonctions appuyées par le PNUE nécessiteront progressivement des ressources supplémentaires pour garantir la bonne exécution du plan de mise en œuvre. Le tableau 11 présente le budget indicatif proposé pour la coordination annuelle et les activités du plan de mise en œuvre, et le tableau 12 le budget détaillé des activités liées aux solutions, accélérateurs et mesures à impact élevé.

Tableau 11

Budget annuel indicatif pour la coordination et les activités

BUDGET DE LA COORDINATION ET DES ACTIVITÉS		PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ANNUELLES
LIEU	Frais de personnel et autres dépenses	(en dollars des États-Unis)
NAIROBI	Chef du Groupe de coordination (P5)	211 200
	Administrateur de programme (P3)	154 800
	Assistant (programmes) (services généraux)	53 000
	Dépenses opérationnelles	27 600
	Déplacement	125 000
	Domaines d'intervention (voir ci-dessous)	1 525 610
	Total partiel	2 097 210
	Coûts d'appui au programme	272 637
	Total	2 369 847

Tableau 12

Budget détaillé des activités par domaine d'intervention

SOLUTIONS ET ACCÉLÉRATEURS À IMPACT ÉLEVÉ	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ANNUELLES
CONNAISSANCES	(en dollars des États-Unis)
1) Utilisation d'informations géospatiales pour améliorer la prise de décisions	100 000
2) Compréhension du lien entre l'environnement et la santé par l'évaluation des coûts de la pollution pour le capital humain et la productivité	100 000
3) Renforcement de la capacité d'analyse des informations sur la pollution pour améliorer la gouvernance en matière de pollution	150 000
Total partiel	350 000
MISE EN ŒUVRE	
1) Panoplie de mesures pour remédier à la pollution	50 000
2) Promotion des bonnes pratiques par le truchement de la politique budgétaire	150 000
3) Renforcement intégré des capacités intersectorielles en matière de pollution, d'environnement et de santé	200 000
Total partiel	400 000
INFRASTRUCTURES	
1) Plaidoirie en faveur de technologies innovantes et d'infrastructures écologiques pour la gestion et le contrôle de la pollution et pour le partage des enseignements tirés	150 000
Total partiel	150 000
SENSIBILISATION	
1) Promotion de l'information des consommateurs (par exemple, renseignements sur les produits, information sur les substances chimiques qui y sont contenus)	90 000
2) Soutien à la campagne #BeatPollution	150 000
3) Programmes éducatifs sur la dynamique de la pollution (c'est-à-dire les causes de la pollution, le cycle de vie des polluants, etc.) et les changements de comportement chez les jeunes	50 000
Total partiel	290 000
ENCADREMENT	
1) Rôle moteur de l'industrie : encourager et réorienter le financement et les investissements pour réduire ou éliminer la pollution provenant des activités économiques actuelles.	20 610

2) Rôle moteur au niveau régional : participer aux réunions régionales des ministres de l'environnement et aux forums et initiatives traitant des questions d'environnement et de santé.	100 000
Total partiel	120 610
ACTIVITÉS TRANSVERSALES POUR UNE COHÉRENCE ET UNE COORDINATION ACCRUES	
1. Partage de l'information	100 000
2. Établissement de rapports	115 000
Total partiel	215 000
Total	1 525 610

3. Contribution du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement au plan de mise en œuvre

65. La figure 6 présente les principaux domaines de chaque sous-programme du PNUE qui ont trait à la pollution et sont donc susceptibles de contribuer à l'exécution du plan.

Figure 6

Éléments de la stratégie à moyen terme du PNUE pour 2018-2021 qui contribuent à la mise en œuvre du plan, par sous-programme

<p>Changements climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Polluants climatiques à courte durée de vie Efficacité du refroidissement Réseaux de chaleur ou de froid Source d'énergies renouvelables Transport à faibles émissions Technologie relative aux changements climatiques 	<p>Résilience aux catastrophes et aux conflits :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction des risques Gestion de l'environnement dans les États fragiles Sensibilisation, préparation aux accidents technologiques et prévention Assistance en cas d'urgences environnementales Évaluation environnementale des rejets de déchets toxiques 	<p>Produits chimiques, déchets et qualité de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques Environnement, santé et pollution Appui à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets Partenariat mondial sur les déchets marins Pollution des eaux usées et eutrophisation <i>Perspectives mondiales en matière de produits chimiques</i> <i>Global Waste Management Outlook</i> Chimie verte Substances appauvrissant la couche d'ozone Renforcement des capacités de surveillance et de gestion de la qualité de l'air Tempêtes de sable et de poussière 	<p>Utilisation efficace des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plate-forme de connaissances sur la croissance verte Connaissances et capacités pour des économies vertes inclusives Intégration de l'utilisation efficace des ressources dans la planification du développement Aspects polluants du commerce Consommation et production durables Systèmes alimentaires durables Approche axée sur le cycle de vie Enquête sur la conception d'un système financier durable Aligner le financement privé sur le développement durable
<p>Gouvernance environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse des lacunes et des tendances concernant les mesures juridiques et les approches réglementaires pour lutter contre la pollution Dispositions législatives types ou autres orientations pour l'élaboration d'une législation pertinente Appui technique à l'examen, au renforcement et à l'élaboration d'une législation/réglementation visant à lutter contre la pollution Contribution aux préoccupations liées à la pollution par la mise en œuvre d'accords 	<p>Environnement à l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> Données et informations d'Environment Live et de l'Environment Situation Room du PNUE relatives à la pollution Perspectives environnementales régionales et mondiales Évaluations thématiques liées à la pollution Soutien au réseautage et à l'établissement de rapports sur l'environnement Recensement des nouveaux problèmes de pollution 		<p>Ecosystèmes sains et productifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Planification, surveillance et gestion de la qualité de l'eau Gestion durable des écosystèmes marins et côtiers Éducation en matière de développement durable

66. L'analyse du portefeuille de projets en cours et envisagés a permis de dégager un sous-ensemble de projets qui contribueront à une planète sans pollution et, partant, au plan de mise en œuvre au cours des trois prochaines années (contribution moyenne de 39 %). Cela équivaut à un montant de quelque 196 millions pour financer des travaux relatifs à la pollution au titre des sous-

programmes pour le reste de la période couverte par la stratégie à moyen terme de 2018-2021. Toutefois, cette estimation devrait être considérée comme provisoire pour diverses raisons, notamment les écarts de durée de projets, la nature multidimensionnelle de l'action en faveur de l'environnement, les différents axes de réflexion pour l'attribution de pourcentages de contributions directes à la lutte contre la pollution, l'inclusion des projets prévus sans financement garanti et d'autres limitations de données.

Annexe I

Comment la prise en compte des différentes dimensions de la pollution contribue à la réalisation des objectifs de développement durable

1. En s'attaquant à la pollution par l'intermédiaire des accords environnementaux multilatéraux existants et d'autres initiatives internationales, il est possible d'obtenir d'importantes synergies et de multiples avantages, notamment de progresser dans la réalisation d'au moins deux tiers des cibles des ODD. Ces avancées peuvent servir de base pour recenser les lacunes concernant notre aptitude à aborder les questions (émergentes) en matière de pollution, soit en renforçant le système existant, soit en élaborant de nouvelles réponses adaptées aux besoins.
2. Les quatre figures suivantes montrent les objectifs de développement durable qui sont soutenus, directement (flèches/objectifs pleins) et indirectement (flèches/objectifs transparents), en luttant contre a) la pollution atmosphérique, b) la pollution de l'eau douce, c) la pollution des terres/sols et d) la pollution marine et côtière à la faveur des actuels accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres initiatives internationales.

[Traduction des légendes non éditables :

1. PAS DE PAUVRETÉ
2. FAIM « ZÉRO »
3. BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
4. ÉDUCATION DE QUALITÉ
5. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
6. EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7. ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
8. TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
8. INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
10. INÉGALITÉS RÉDUITES
11. VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
14. VIE AQUATIQUE
15. VIE TERRESTRE
16. PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

17. PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS]



Annexe II

Cartographie des éléments de résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement liés à l'environnement, à la santé et à la pollution, et des domaines d'intervention correspondants

Résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Mandats confiés au PNUE agissant seul (en bleu) ou avec des partenaires (en violet)	Mandats confiés/activités demandées aux États membres agissant seuls (en vert) ou avec des partenaires (en jaune)
Mandats relevant du domaine d'intervention 1 : connaissances		
3/4 : Environnement et santé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établir des rapports sur les effets des pesticides et des engrais sur l'environnement et la santé. ✓ Inciter les établissements de recherche à faire part des résultats des études relatives aux effets des pesticides sur la santé des êtres humains et de l'environnement et des études épidémiologiques revues par des pairs. ✓ Aider les États membres à cerner et à caractériser les risques pour la santé humaine et animale et les risques pour la biodiversité et les écosystèmes découlant de la résistance aux antimicrobiens d'origine anthropique dans l'environnement. ✓ Informer sur les impacts environnementaux de la résistance aux antimicrobiens et sur les causes du développement et de la propagation de cette résistance dans l'environnement. ✓ Évaluer les retombées positives pour la santé des projets actuels du PNUE liés aux changements climatiques et faire rapport à ce sujet. ✓ Intégrer les facteurs de santé humaine dans les projets du PNUE sur la valorisation et la comptabilisation des écosystèmes et évaluer les retombées positives sur la santé de ses projets actuels liés à la biodiversité. ✓ Faire figurer un indicateur sur les effets sur la santé et le bien-être dans les indicateurs de succès du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter le dialogue à tous les niveaux des administrations publiques en vue d'examiner les liens entre la santé et la biodiversité et de renforcer les capacités nationales de surveillance et la collecte des données et à mettre au point des programmes interdisciplinaires d'éducation, de formation, de renforcement des capacités et de recherche.
3/7 : Déchets et microplastiques dans le milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aider les pays à combler les lacunes dans les données et à améliorer la disponibilité de données accessibles sur les sources et l'étendue des déchets et des microplastiques dans le milieu marin. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établir des définitions communes et des normes et méthodologies harmonisées pour mesurer et surveiller la présence de déchets et de microplastiques dans le milieu marin.
3/8 : Prévention et réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Continuer d'aider les pays à mettre en place, à des coûts abordables, des réseaux de surveillance de la qualité de l'air afin de sensibiliser le public aux niveaux de pollution et d'évaluer, à l'échelle régionale, les besoins en matière de capacités. ✓ Aider les États membres à recenser et hiérarchiser les principales sources de pollution atmosphérique, et à s'y attaquer. ✓ Évaluer les progrès faits par les États membres dans l'adoption et la mise en œuvre des principales mesures d'amélioration de la qualité de l'air. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des systèmes appropriés de surveillance de la pollution atmosphérique afin de favoriser une meilleure gestion de la qualité de l'air. ✓ Renforcer les capacités d'établissement d'inventaires nationaux et infranationaux des émissions.
3/6 : Gestion de la pollution des sols pour parvenir à un développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire rapport sur l'ampleur et les tendances futures de la pollution des sols et sur les risques et conséquences de cette pollution pour la santé, l'environnement et la sécurité alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir la recherche-développement aux fins du contrôle et de la gestion de la pollution des sols. ✓ Promouvoir la collecte et la gestion cohérentes et coordonnées des données, et la diffusion des informations sur la pollution des sols.

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer des systèmes d'information sur les sites pollués et des programmes d'investissement dans la gestion durable des terres et de recherche sur la prévention, la réduction et la gestion de la pollution des sols.
3/10 : Lutter contre la pollution des eaux afin de protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établir une évaluation mondiale de la qualité de l'eau. ✓ Aider les pays à collecter, analyser et échanger des données. ✓ Recourir au Fonds d'affectation spéciale GEMS/eau pour aider les pays en développement à surveiller la qualité de l'eau. ✓ Rassembler et diffuser des informations sur les prescriptions analytiques et techniques pour l'analyse de la qualité de l'eau afin de déceler la présence de contaminants. ✓ Fournir un appui technique pour faciliter le suivi et l'établissement de rapports sur l'ODD 6. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la collecte de données sur la qualité de l'eau et leur partage à titre volontaire. ✓ Créer des réseaux de surveillance de la qualité de l'eau et renforcer ceux qui existent, et promouvoir la rationalisation des mécanismes normalisés de surveillance et de communication d'informations en place dans les pays. ✓ Continuer à renforcer l'intégration et la coordination de l'action des organismes des Nations Unies du point de vue des buts et objectifs relatifs à l'eau. ✓ Améliorer l'accès du public à l'information sur la qualité de l'eau et les critères la régissant au regard de ses différentes utilisations.
3/1 : Réduction et maîtrise de la pollution dans les zones touchées par des conflits armés ou le terrorisme		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à ce que les données nécessaires nécessaires pour déterminer les incidences sur la santé soient collectées et prises en compte dans les registres de santé et les programmes d'éducation aux risques.
2/7 : Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Œuvrer avec d'autres organismes des Nations Unies à l'élaboration de données utiles, y compris d'indicateurs supplémentaires, à l'appui des indicateurs élaborés sous les auspices de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies. ✓ Donner aux décideurs, d'ici la fin de 2017, un aperçu des politiques et mesures qui pourraient être adoptées. ✓ Examiner comment faire concorder les mises à jour du rapport <i>Global Waste Management Outlook</i> et des <i>Perspectives mondiales en matière de produits chimiques</i> du point de vue des délais et de la démarche suivie. ✓ Publier une version actualisée du <i>Global Waste Management Outlook</i> d'ici la fin de 2019. ✓ Établir des rapports sur les perspectives régionales en matière de gestion des déchets en vue de développer l'information. ✓ Assurer l'accès aux informations disponibles sur les meilleures techniques et technologies disponibles. ✓ Développer les travaux dans le domaine de l'évaluation technologique au moyen de divers outils, notamment une méthode d'évaluation de la durabilité des technologies, afin de permettre aux décideurs de choisir les technologies les plus adaptées pour parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des déchets. ✓ Établir un rapport destiné à aider l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques à examiner les perspectives ouvertes par la chimie durable. ✓ Présenter une version actualisée des <i>Perspectives mondiales en matière de produits chimiques</i> d'ici la fin de 2018. 	

2/8 : Consommation et production durables	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des mesures d'application du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. ✓ Suivre et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables au moyen du cadre d'indicateurs. ✓ Appuyer le renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement afin de pouvoir mesurer, suivre et évaluer correctement l'exécution du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. ✓ Faciliter le partage de l'information et des meilleures pratiques au sein des programmes et activités du PNUE et entre eux. ✓ Continuer à fournir un appui scientifique et technique spécialisé par l'intermédiaire du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. ✓ Inviter le Groupe international d'experts sur les ressources à mettre à la disposition de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, lors d'une future session et au plus tard en 2019, des rapports ayant trait à la résolution. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la disponibilité de l'information afin que les consommateurs, les investisseurs, les entreprises et les pouvoirs publics puissent prendre leurs décisions en connaissance de cause.
2/9 : Prévention, réduction et récupération des déchets alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Étudier les possibilités de collaborer avec l'ONUDI en vue d'élargir l'utilisation des produits issus des pertes et du gaspillage alimentaires comme intrants dans la production de biogaz et de compost. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer aux efforts internationaux en cours pour améliorer les méthodes de calcul du gaspillage et des pertes alimentaires ainsi que des bienfaits socioéconomiques et environnementaux, en vue de mettre en place des systèmes alimentaires efficaces et durables.
2/11 : Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entreprendre une évaluation de l'efficacité des stratégies et approches internationales, régionales et sous-régionales de gouvernance utilisées pour lutter contre les déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin. ✓ Établir des définitions et une terminologie harmonisées à l'échelle internationale, ainsi que des normes et des méthodes compatibles de surveillance et d'évaluation à un coût raisonnable des déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir la recherche sur les déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin, y compris les produits chimiques associés.
1/5 : Produits chimiques et déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rassembler des informations sur les techniques de réduction des émissions de plomb et de cadmium. ✓ Examiner les liens entre les politiques relatives aux produits chimiques et aux déchets dans l'aperçu global sur la prévention, la minimisation et la gestion des déchets. 	
1/6 : Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entreprendre une étude sur les déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin, en mettant l'accent sur l'identification des principales sources de ces déchets, sur les mesures de prévention envisageables, sur les recommandations concernant les actions les plus urgentes et sur la détermination des domaines nécessitant davantage de recherche. ✓ Contribuer à l'étude ci-dessus (avec les secrétariats de la Convention de Stockholm, de la Convention de Bâle, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention sur les espèces migratrices, et des conventions et plans d'action concernant les mers régionales). ✓ Présenter l'étude sur les microplastiques à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement pour examen à sa deuxième session. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partager les informations pertinentes pour l'étude sur les déchets plastiques et microplastiques en mer. ✓ Fournir un appui, notamment financier, pour mener l'étude sur les déchets plastiques et microplastiques en milieu marin.
1/7 : Renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter le fonctionnement des programmes intergouvernementaux sur l'évaluation des questions relatives à la qualité de l'air soutenus par le PNUE. ✓ Entreprendre des évaluations mondiales, régionales et sous-régionales visant à déterminer les déficiences au niveau des structures chargées de traiter des questions liées à la qualité de l'air. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rendre les données sur la qualité de l'air plus facilement accessibles et compréhensibles pour le public.

l'environnement dans la promotion de la qualité de l'air		
1/9 : système mondial de surveillance continue de l'environnement/Programme sur l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collaborer étroitement avec les États membres pour repérer d'autres éléments clés du programme GEMS/Eau et veiller à ce que les ressources nécessaires au bon fonctionnement du programme GEMS/Eau soient disponibles. ✓ Engager des discussions sur la création d'une base de données GEMStat cohérente pour appuyer la plateforme « Le PNUE en direct » et étayer les politiques de développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coopérer avec le programme GEMS/Eau à la mise en place d'un système fiable de suivi et d'information sur les ressources mondiales en eau douce. ✓ Prendre contact avec le programme GEMS/Eau en vue d'appuyer et d'adapter les activités de renforcement des capacités, d'améliorer les systèmes de surveillance des ressources en eau douce et d'échanger des technologies.
Mandats relevant du domaine d'intervention 2 : mise en œuvre		
3/4 : Environnement et santé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre au point des méthodes, des outils et des directives visant à promouvoir l'évaluation intégrée des risques pour l'environnement et la santé. ✓ Aider les pays à élaborer des politiques et mesures intégrées en matière d'environnement et de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer, adopter et mettre en œuvre des mesures efficaces et des législations et réglementations nationales visant à réduire autant que possible les risques posés par les produits chimiques. ✓ Adhérer aux conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata et/ou les appliquer. ✓ Assurer la gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. ✓ Envisager de mettre en place des mesures pour gérer efficacement les déchets et les eaux usées afin de réduire autant que possible leur contribution à la résistance aux antimicrobiens due à la contamination de l'environnement
3/7 : Déchets et microplastiques dans le milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter l'établissement et la mise en œuvre de plans d'action régionaux et nationaux pour prévenir et réduire l'introduction de déchets et de microplastiques dans le milieu marin. ✓ Donner des conseils sur les mesures les plus respectueuses de l'environnement et les plus rentables pour prévenir et réduire les déchets et les microplastiques. ✓ Organiser des réunions et assurer le secrétariat d'un groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé 1) d'examiner les obstacles à la lutte contre les déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin ; 2) de recenser les solutions possibles ; 3) de déterminer leurs coûts et avantages ; 4) d'établir leur faisabilité et leur efficacité ; 5) d'identifier les options envisageables pour la poursuite des travaux, en prévoyant la convocation d'au moins une réunion de ce groupe avant la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Donner la priorité à des politiques et mesures visant à éviter l'introduction de déchets et de microplastiques dans le milieu marin. ✓ Appliquer les recommandations et mesures énoncées dans les résolutions 1/6 et 2/11 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. ✓ Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action visant à prévenir l'introduction de déchets et de microplastiques dans le milieu marin et à encourager une utilisation efficace des ressources. ✓ Inclure les déchets et les microplastiques en mer dans les plans régionaux et nationaux de gestion des déchets et dans le traitement des eaux usées. ✓ Élaborer des approches intégrées « de la source à la mer » pour lutter contre les déchets et microplastiques dans le milieu marin. ✓ Intensifier les mesures visant à prévenir le rejet de déchets et de microplastiques provenant de sources marines dans le milieu marin. ✓ Inclure des mesures destinées à prévenir le rejet de déchets et de microplastiques marins dans les plans visant à prévenir et à

		<p>réduire les dommages causés par les catastrophes naturelles et les phénomènes météorologiques d'intensité croissante.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer en priorité, de manière économiquement efficace, le nettoyage du milieu marin dans les zones où les déchets en mer constituent une grave menace pour la santé humaine, la biodiversité, les espèces sauvages et les écosystèmes côtiers. ✓ Encourager les approches novatrices telles que la mise en place de mécanismes de responsabilité élargie du producteur et de systèmes de consigne.
3/9 : élimination de l'exposition aux peintures au plomb et promotion de la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Continuer d'aider les pays à renforcer et à améliorer la mise en œuvre d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets aux niveaux national, sous-régional et régional, notamment en consolidant les capacités, en étroite coopération avec le secrétariat de la Convention de Bâle. ✓ Aider les pays à éliminer l'utilisation de la peinture au plomb, en particulier en leur fournissant des outils et en renforçant leurs capacités pour élaborer des lois et réglementations nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer, adopter et mettre en œuvre des lois et des règlements visant à l'élimination de la peinture au plomb. ✓ Prendre des mesures tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'élimination, pour écarter les risques posés par ces peintures. ✓ Élaborer des stratégies nationales pour gérer la collecte des déchets de batteries au plomb et acide, et se pencher sur la question de l'assainissement des sites contaminés. ✓ Remédier comme il convient aux rejets, émissions et expositions liées aux déchets de batteries au plomb et acide, notamment par le recyclage, et appliquer des normes et critères appropriés.
3/8 : Prévention et réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer l'appui technique fourni par les réseaux mondiaux et régionaux ainsi que les capacités institutionnelles requises pour élaborer des plans d'action visant à lutter contre la pollution de l'air. ✓ Aider les pays en développement à étendre l'utilisation de combustibles plus propres pour cuisiner. ✓ Faciliter la mise en œuvre de la stratégie mondiale visant à introduire des combustibles à faible teneur en soufre et des véhicules à moteur diesel moins polluants. ✓ Faciliter la mise en œuvre de la feuille de route vers l'établissement de normes pour des carburants et des véhicules propres en Afrique australe et occidentale et du plan d'action du Forum pour un transport durable en Afrique. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégrer et renforcer les aspects des programmes de développement nationaux liés à la gestion de la pollution atmosphérique et internaliser les coûts de la pollution. ✓ Envisager de faire fond sur les initiatives existantes, notamment l'Action de Batumi pour un air plus pur, pour susciter une action nationale visant à améliorer la qualité de l'air et à protéger la santé publique et les écosystèmes. ✓ Établir des normes ambitieuses en matière de qualité de l'air ambiant. ✓ Mettre en place des politiques et des mesures pour prévenir et réduire la pollution atmosphérique provenant de sources importantes. ✓ Inclure les polluants atmosphériques qui sont également des forceurs climatiques à courte durée de vie dans les programmes d'action nationaux de prévention et de réduction de la pollution atmosphérique. ✓ Élaborer et appliquer des stratégies nationales de réduction du méthane ciblant, le cas échéant, les secteurs clés qui en émettent. ✓ Accorder la priorité aux mesures de réduction des matières particulaires qui réduisent également les émissions de carbone noir. ✓ Explorer les synergies et autres retombées positives résultant des politiques nationales d'assainissement de l'air et des orientations prises dans des domaines clés et tirer parti des effets synergiques d'une gestion efficace de l'azote dans l'optique de réduire la pollution de l'air et des eaux douces et marines.

3/6 : Gestion de la pollution des sols pour parvenir à un développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer des directives techniques pour la prévention et la réduction à un minimum de la contamination des sols. ✓ Appuyer l'action menée par les gouvernements pour renforcer et coordonner les politiques et législations nationales et régionales visant à réduire la pollution des sols. ✓ Coopérer dans le cadre des activités de prévention, de réduction et de gestion de la pollution des sols. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formuler de nouvelles interventions, politiques et législations stratégiques, et renforcer celles qui existent, afin d'établir des normes de prévention, réduction et gestion de la pollution des sols. ✓ S'attaquer de manière intégrée au problème de la pollution des sols en adoptant des stratégies de prévention et de gestion des risques fondées sur les données scientifiques disponibles.
3/10 : Lutter contre la pollution des eaux afin de protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités pour qu'ils puissent atteindre l'objectif de réduire de moitié d'ici à 2030 la quantité d'eaux usées non traitées pénétrant dans les masses d'eau. ✓ Aider les États membres à élaborer des programmes d'investissement dans la gestion des terres et des écosystèmes pour prévenir la pollution des sources d'eau. ✓ Élaborer des outils destinés à aider les pays à lutter contre la pollution de l'eau, à appliquer des méthodes de gestion intégrée des ressources en eaux et à remédier aux effets des catastrophes sur l'eau. ✓ Se pencher sur les problèmes liées à la pollution de l'eau et s'appuyer sur le rapport de 2016, « Un aperçu de la qualité de l'eau dans le monde » (A Snapshot of the World's Water Quality), en tenant compte des recommandations formulées dans la note analytique « Vers une évaluation mondiale de la qualité de l'eau douce » (Towards a Worldwide Assessment of Freshwater Quality). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utiliser le « Cadre pour la gestion des écosystèmes d'eau douce » pour protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, créer des structures de gouvernance efficaces, élaborer des normes nationales de qualité de l'eau et mettre en place des systèmes de surveillance de la qualité de l'eau. ✓ Élaborer et mettre en œuvre des politiques de gestion intégrée des ressources en eau et investir dans la protection et la restauration des écosystèmes liés à l'eau. ✓ Améliorer l'aptitude à faire face aux risques de pollution accidentelle. ✓ Mieux se préparer à faire face aux maladies transmises par l'eau, après les catastrophes et pendant les épidémies de maladies transmissibles. ✓ Renforcer la coopération et mettre en commun les connaissances, le savoir-faire et les meilleures pratiques. ✓ Collaborer et partager les meilleures pratiques en matière de collecte et de surveillance des données aux fins de l'établissement de rapports sur la qualité et l'ampleur des ressources en eau
3/2 : Atténuation de la pollution par l'intégration de la biodiversité dans les secteurs clés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coopérer avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique aux fins de la mise en œuvre des décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa treizième réunion, en particulier en ce qui concerne les aspects liés à l'atténuation de la pollution par la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser l'adaptation des pratiques en matière d'infrastructures durables, de conservation des sites et des écosystèmes, d'utilisation durable des terres et d'aménagement de l'espace marin, et la mise en place de mesures de sensibilisation aux valeurs multiples de la biodiversité. ✓ Assurer ou promouvoir la mise en place de cadres institutionnels, législatifs et réglementaires et renforcer ceux qui existent. ✓ Soutenir la consommation et la production durables, l'application de technologies non polluantes, l'élimination, la suppression progressive ou la réforme des incitations préjudiciables à la biodiversité, et le renforcement des incitations constructives. ✓ Promouvoir l'établissement de normes et de lignes directrices concernant les bonnes pratiques.
3/5 : Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adopter des mesures pour prévenir, réduire et inverser la dégradation et la perte des écosystèmes ✓ Promouvoir des politiques novatrices respectueuses de l'environnement pour assurer la durabilité de l'industrialisation, de l'agriculture, de l'urbanisation, des transports, du tourisme et du commerce ainsi que des modes de consommation et de production durables dans ces secteurs clés.

3/1 : Réduction et maîtrise de la pollution dans les zones touchées par des conflits armés ou le terrorisme		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre des mesures appropriées pour réduire autant que possible et maîtriser la pollution dans les situations de conflit armé ou de terrorisme. ✓ Encourager la participation de toutes les parties prenantes au niveau national à l'élaboration de stratégies et plans nationaux visant à définir les priorités pour les évaluations environnementales et les projets d'assainissement. ✓ Fournir une assistance technique pour mettre en œuvre les accords internationaux relatifs à la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets et aider à mettre en place une gouvernance efficace de l'environnement.
2/7 : Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la coordination avec les parties prenantes internationales concernées et aider les États Membres à mettre en œuvre des politiques et des mesures visant à assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. ✓ Appuyer le processus intersessions convenu par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session en vue de formuler des recommandations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets après 2020, et notamment de susciter la participation active des parties prenantes concernées du secteur industriel. ✓ Prendre des mesures pour promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. ✓ Aider les pays, en particulier les pays en développement, à mettre en œuvre l'approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. ✓ Assurer la pleine intégration de la gestion écologiquement rationnelle des déchets dans les stratégies et politiques du PNUE. ✓ Renforcer et étendre les travaux du Centre international d'écotechnologie et développer les capacités à l'appui des politiques, stratégies et plans d'action nationaux et municipaux concernant la gestion des déchets. ✓ Favoriser les projets de renforcement des capacités et de démonstration technologique pour promouvoir les « 3R » (réduction, réutilisation et recyclage). ✓ Renforcer les capacités des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, en vue de mettre en place des cadres réglementaires et des programmes de recyclage des batteries au plomb usagées. ✓ Solliciter auprès des pays et d'autres parties prenantes des observations concernant le plan proposé pour l'établissement d'une version actualisée des <i>Perspectives mondiales en matière de produits chimiques</i>. ✓ Faire en sorte que la version actualisée des <i>Perspectives mondiales en matière de produits chimiques</i> aborde les nouvelles questions. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inclure la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets comme priorité dans les plans nationaux de développement durable, les stratégies d'élimination de la pauvreté et les politiques sectorielles applicables. ✓ Étudier les possibilités de rendre compte de la façon dont les conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030. ✓ <u>Secteur privé</u> : jouer un rôle de premier plan en matière de financement et renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les secteurs industriels concernés. ✓ De même que toutes les parties prenantes, coopérer avec le PNUE en vue de mettre en œuvre les politiques de gestion des déchets nécessaires. ✓ Élaborer des stratégies nationales, notamment en promouvant le principe de responsabilité élargie du producteur de collecter les batteries au plomb usagées. ✓ Lutter efficacement contre les rejets, les émissions et l'exposition dus aux batteries au plomb usagées, y compris à leur recyclage, notamment par le biais de normes et critères adaptés. ✓ Coopérer en matière de collecte des batteries au plomb usagées en vue de leur traitement dans des installations régionales ou nationales de recyclage. ✓ Prendre des mesures pour ratifier, accepter ou approuver la Convention de Minamata sur le mercure ou y adhérer.
2/8 : Consommation et production durables		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les conditions propices à la création de marchés sûrs et équitables pour les matières secondaires. ✓ Prendre des mesures pour atteindre l'ODD 12 et les cibles connexes relevant d'autres ODD, conformément au Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir des approches fondées sur le cycle de vie, y compris l'utilisation rationnelle et l'utilisation et la gestion durables des ressources, ainsi que des démarches reposant sur la science et le savoir ancestral, l'écoconception et les 3 « R » (réduire, réutiliser, recycler). ✓ Promouvoir la prise en compte de la viabilité à tous les stades du cycle de vie des biens et services. ✓ Concevoir et mettre en œuvre des politiques et plans d'action nationaux pour une consommation et une production durables. ✓ Prendre des mesures ambitieuses pour mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et pour atteindre les objectifs et cibles du Programme 2030 se rapportant à la consommation et la production durables. ✓ Promouvoir des pratiques durables de passation de marchés publics. ✓ Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement urbain durable favorisant l'utilisation rationnelle des ressources et la résilience.
2/9 : Prévention, réduction et récupération des déchets alimentaires		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre des programmes incluant des incitations fondées sur le marché qui réduisent le gaspillage alimentaire, et encourager, à tous les stades de la chaîne de valeur alimentaire, la récupération des aliments comestibles. ✓ Élaborer des programmes visant à prévenir et réduire les pertes et le gaspillage tout au long de la chaîne de valeur alimentaire et encourager la gestion écologiquement rationnelle des pertes et des déchets alimentaires.
2/11 : Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Évaluer, et éventuellement mettre en œuvre, les recommandations du Directeur exécutif concernant la résolution 1/6 de l'Assemblée générale sur les déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin, notamment par le renforcement des mesures, de la coopération et des plans d'action nationaux, régionaux et internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer les recommandations et décisions pertinentes de la résolution 1/6, notamment en prenant des mesures de portée nationale ou s'inscrivant dans le cadre d'une coopération régionale, internationale ou intersectorielle. ✓ Collaborer à l'établissement de plans d'action (régionaux) de lutte contre les déchets marins. ✓ Définir et mettre en œuvre les politiques, cadres réglementaires et mesures nécessaires en matière de prévention et de gestion écologiquement rationnelle des déchets. ✓ Inclure dans les plans d'action nationaux et régionaux de lutte contre les détritiques marins des mesures pour réduire et faire enlever les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés. ✓ Supprimer progressivement l'utilisation de particules microplastiques primaires dans les produits.

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre des mesures prioritaires au niveau national pour éviter que les microplastiques ne pénètrent dans le milieu marin, comme indiqué dans les conclusions de l'étude menée en 2016 par le PNUE sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin. ✓ Fabricants de produits et autres : prendre en considération les impacts environnementaux exercés tout au long de leur cycle de vie par les produits contenant des microbilles et des polymères compostables.
1/5 : Produits chimiques et déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer et gérer le fonds d'affectation spéciale pour le Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, et assurer des services de secrétariat pour fournir un appui administratif au programme. ✓ Continuer de soutenir l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. ✓ Inviter le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé à jouer un rôle de premier plan dans l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et à fournir des ressources à son secrétariat. ✓ Continuer de renforcer les capacités sur la question des peintures au plomb moyennant l'organisation éventuelle d'ateliers régionaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir la mise en œuvre et l'élaboration plus poussée de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.
1/6 : Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aider les pays à concevoir et mettre en œuvre des plans d'action nationaux ou régionaux pour réduire les volumes de détritiques marins. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir une utilisation plus efficace des ressources et une gestion plus rationnelle des plastiques et des microplastiques. ✓ Prendre des mesures étendues pour s'attaquer au problème des déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin par l'adoption de lois y relatives, l'application des accords internationaux, la mise à disposition d'installations adéquates de réception des déchets produits par les navires, l'amélioration des pratiques de gestion des déchets et le soutien aux activités de nettoyage des plages, ainsi que par des programmes d'information, d'éducation et de sensibilisation du public.
1/7 : Renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans la promotion de la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élargir les activités de renforcement des capacités en matière de qualité de l'air afin d'aider les gouvernements. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre des mesures dans tous les secteurs pour améliorer la qualité de l'air. ✓ Élaborer des plans d'action, établir et appliquer des normes déterminées au niveau national concernant la qualité de l'air ambiant, et fixer des normes d'émissions. ✓ Envisager de devenir partie aux accords mondiaux relatifs à la pollution atmosphérique, le cas échéant.
1/9 : Système mondial de surveillance continue de		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appuyer le développement des capacités en contribuant aux initiatives en matière de normalisation et aux activités de collecte, d'analyse, d'échange et de gestion des données concernant la qualité de l'eau, en particulier dans les pays en développement.

l'environnement/Programme sur l'eau (GEMS/Eau)		
Mandats relevant du domaine d'intervention 3 : infrastructures		
3/7 : Déchets et microplastiques dans le milieu marin		✓ Encourager les approches novatrices telles que la mise en place de mécanismes de responsabilité élargie du producteur et de systèmes de consigne.
3/9 : Élimination de l'exposition aux peintures au plomb et promotion de la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb	✓ Envisager de réviser les « Lignes directrices techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb et acide » concernant l'application de nouvelles technologies (Conférence des Parties à la Convention de Bâle).	
3/8 : Prévention et réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale		✓ Prendre part à la coopération régionale en matière de science, de technologie, de politique, de mesures et de meilleures pratiques.
3/10 : Lutter contre la pollution des eaux afin de protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau	✓ Collaborer avec les gouvernements pour créer un environnement propice à la lutte contre la pollution de l'eau, y compris la gestion durable des eaux usées, rassemblant notamment des politiques, législations et réglementations favorables, des technologies adaptées et des mécanismes de financement innovants.	
3/2 : Atténuation de la pollution par la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs clés		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir la consommation et la production durables, l'application de technologies non polluantes, l'élimination, la suppression progressive ou la réforme des incitations préjudiciables à la biodiversité, et le renforcement des incitations constructives. ✓ Favoriser l'adaptation des pratiques en matière d'infrastructures durables, de protection des sites et des écosystèmes, d'utilisation durable des terres et d'aménagement de l'espace marin, et la mise en place de mesures de sensibilisation aux valeurs multiples de la biodiversité.

3/5 : Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter le renforcement de la coopération internationale en aidant les pays à promouvoir des solutions environnementales novatrices. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir des politiques et activités environnementales novatrices et investir dans ce type de politiques et activités en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. ✓ Soutenir et favoriser des mesures destinées à renforcer les technologies environnementales novatrices. ✓ Promouvoir des politiques novatrices respectueuses de l'environnement pour assurer la durabilité de l'industrialisation, de l'agriculture, de l'urbanisation, des transports, du tourisme et du commerce ainsi que des modes de consommation et de production durables dans ces secteurs clés. ✓ Établir des partenariats et renforcer ceux qui existent afin de promouvoir et d'augmenter les investissements dans des solutions environnementales novatrices. ✓ Favoriser et consolider les mécanismes de financement novateurs, l'éducation, la recherche-développement, le renforcement des capacités, les partenariats entre les secteurs privé et public et l'harmonisation des politiques.
Mandats relevant du domaine d'intervention 4 : sensibilisation		
3/4 : Environnement et santé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir des modes de vie, de consommation et de production durables qui seraient bénéfiques pour l'environnement et la santé humaine, notamment par la promotion de campagnes de santé publique. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire mieux connaître les effets néfastes des polluants chimiques (y compris les produits agrochimiques, les médicaments pour animaux et les munitions au plomb) sur les espèces sauvages et promouvoir la recherche de solutions de remplacement. ✓ Redoubler d'efforts dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation, de la participation du public, de l'accès du public à l'information et de la coopération s'agissant des liens entre la santé et l'environnement, en prenant note des lignes directrices récemment publiées concernant l'information sur la durabilité des produits. ✓ Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication sur les risques posés par les produits chimiques et les déchets. ✓ Faire prendre davantage conscience des risques pour la santé humaine, animale et environnementale, posés par l'utilisation incorrecte d'engrais et de pesticides, et promouvoir des mesures pour y faire face.
3/7 : Déchets et microplastiques dans le milieu marin		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coopérer en matière de partage des connaissances et de sensibilisation, notamment dans le cadre du Partenariat mondial sur les déchets marins et de ses pôles régionaux.
3/8 : Prévention et réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir les pays en développement en coopérant avec des partenaires pour promouvoir l'éducation et la sensibilisation du public. ✓ Fournir aux parties prenantes des informations sur la Coalition pour le climat et l'air pur. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Éveiller les consciences, notamment dans le secteur privé, aux conséquences négatives de la pollution pour l'environnement, la santé et la situation socioéconomique, et à l'intérêt sur le plan économique de prendre des mesures.

de l'air à l'échelle mondiale		✓ Encourager les municipalités et les administrations locales à envisager de participer à la campagne BreathLife (« Respire la vie »).
3/10 : Lutter contre la pollution des eaux afin de protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau		✓ Participer à la huitième session du Forum mondial de l'eau, qui se tiendra à Brasilia du 18 au 23 mars 2018. ✓ Intégrer des schémas de production et de consommation durables dans l'enseignement et la formation pour promouvoir le passage à des modes de consommation et de production durables.
3/2 : Atténuation de la pollution par la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs clefs		✓ Favoriser l'adaptation des pratiques en matière d'infrastructures durables, de conservation des sites et des écosystèmes, d'utilisation durable des terres et d'aménagement de l'espace marin, et la mise en place de mesures de sensibilisation aux valeurs multiples de la biodiversité.
3/1 : Réduction et maîtrise de la pollution dans les zones touchées par des conflits armés ou le terrorisme	✓ Pour le Directeur exécutif du PNUE : continuer à effectuer des visites sur le terrain dans les zones touchées, à l'invitation de l'État concerné.	
2/8 : Consommation et production durables		✓ Faciliter, notamment par l'échange de données d'expérience et le renforcement des capacités, les activités se rapportant à l'approche fondée sur le cycle de vie. ✓ Intégrer la consommation et la production durables dans l'enseignement et la formation.
2/9 : Prévention, réduction et récupération des déchets alimentaires	✓ Intensifier les efforts pour diffuser des informations sur la gestion des déchets, y compris sur les technologies disponibles pour prévenir les pertes alimentaires et permettre la réutilisation des déchets alimentaires (avec la FAO). ✓ Continuer de sensibiliser aux aspects environnementaux des problèmes posés par le gaspillage alimentaire et de faire connaître les solutions et les bonnes pratiques pour prévenir et réduire ce gaspillage (avec la FAO).	
2/11 : Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin		✓ Organiser et participer à des campagnes annuelles de sensibilisation sur la prévention et le nettoyage écologiquement rationnel des déchets marins, et soutenir et compléter les journées de nettoyage des plages organisées par la société civile.
1/7 : Renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans la promotion de la qualité de l'air	✓ Mieux faire connaître les risques posés par la pollution atmosphérique et les multiples bienfaits engendrés par une meilleure qualité de l'air.	

Mandats relevant du domaine d'intervention 5 : encadrement		
3/4 : Environnement et santé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travailler avec les organisations compétentes sur les liens entre environnement et santé pour éviter les chevauchements et améliorer l'efficacité. ✓ Faire rapport au Comité des représentants permanents sur les consultations en cours entre les organismes des Nations Unies au sujet des activités conjointes menées dans les domaines des changements climatiques, de l'environnement et de la santé, y compris sur l'établissement d'un plan conjoint. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer aux travaux des processus intergouvernementaux régionaux en cours relatifs aux liens entre santé et environnement. ✓ Participer activement aux travaux intersessions visant à définir l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets après 2020. ✓ Assurer le suivi des questions abordées dans la Déclaration ministérielle de Marrakech sur la santé, l'environnement et les changements climatiques. ✓ Élaborer des stratégies pour améliorer l'utilisation efficace des ressources tout au long du cycle de vie des produits.
3/7 : Déchets et microplastiques dans le milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer la contribution du PNUE au Partenariat mondial sur les déchets marins. ✓ Intensifier et coordonner les actions visant à prévenir et à réduire la présence de déchets et de microplastiques dans le milieu marin et leurs effets néfastes. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coopérer en matière de partage des connaissances et de sensibilisation, notamment dans le cadre du Partenariat mondial sur les déchets marins et de ses pôles régionaux.
3/9 : Élimination de l'exposition aux peintures au plomb et promotion de la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appuyer l'élaboration de stratégies du secteur privé pour éliminer la peinture au plomb. ✓ Coopérer à la collecte des déchets de batteries au plomb et acide en vue de leur traitement dans des installations de recyclage régionales ou nationales. ✓ Devenir un partenaire de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb. ✓ Continuer à soutenir le Partenariat mondial sur la gestion des déchets
3/8 : Prévention et réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appuyer le renforcement de la coopération régionale pour lutter contre la pollution atmosphérique et organiser des communautés régionales de pratique pour la gestion de la qualité de l'air. ✓ Offrir une plateforme de coopération et d'échange d'informations comportant des ressources et outils en ligne pour le renforcement des capacités. ✓ Évaluer les lacunes et les possibilités en matière d'atténuation et de coopération en vue de promouvoir une réponse commune à la pollution atmosphérique à l'échelle mondiale. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Envisager de se joindre à des initiatives mondiales pertinentes, telles que la Coalition pour le climat et l'air pur et l'Initiative mondiale sur le méthane, ou de coopérer avec elles. ✓ Prendre part à la coopération régionale en matière de science, de technologie, de politique, de mesures et de meilleures pratiques. ✓ Échanger des connaissances au sein des forums de coopération régionale existants et futurs. ✓ Promouvoir une coopération accrue entre le PNUE et les organisations internationales compétentes pour renforcer l'action en matière de qualité de l'air. ✓ Maximiser les gains d'efficacité et les synergies entre les contributions des partenaires et celles des institutions financières internationales et autres organismes de financement. ✓ Renforcer la coopération intergouvernementale ✓ Fournir un appui technique et financier aux initiatives régionales et nationales.

<p>3/10 : Lutter contre la pollution des eaux afin de protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collaborer avec les gouvernements pour créer un environnement propice à la lutte contre la pollution de l'eau, y compris la gestion durable des eaux usées, rassemblant notamment des politiques, législations et réglementations favorables, des technologies adaptées et des mécanismes de financement innovants. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir la mise en place de plateformes sur les eaux usées et la gestion des nutriments, afin de faciliter la prévention et la réduction de la pollution des eaux et de protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau ✓ Intensifier la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. ✓ Faciliter la réalisation de l'objectif de réduire de moitié, d'ici à 2030, la quantité d'eaux usées non traitées pénétrant dans les masses d'eau en continuant à travailler dans ce sens dans le cadre de l'Initiative mondiale sur les eaux usées ainsi qu'avec d'autres membres d'ONU-Eau et le secteur privé.
<p>3/2 : Atténuation de la pollution par la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs clés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir la coordination étroite, la collaboration et les synergies dans le domaine de l'intégration de la biodiversité. 	
<p>3/5 : Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser le renforcement de la coopération internationale en aidant les pays à promouvoir des solutions environnementales novatrices. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établir des partenariats et renforcer ceux qui existent afin de promouvoir et d'augmenter les investissements dans des solutions environnementales novatrices.
<p>2/7 : Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collaborer avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé pour renforcer l'action de cette Organisation face au nouveau problème des polluants pharmaceutiques persistants dans l'environnement. ✓ PNUE : coopérer avec les gouvernements, le secteur privé, notamment l'industrie, et d'autres organisations non gouvernementales en vue de poursuivre les travaux sur le plomb et le cadmium. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appuyer le Partenariat mondial sur la gestion des déchets et prendre la tête des partenariats dans les domaines essentiels de la gestion écologiquement rationnelle des déchets.
<p>2/8 : Consommation et production durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre et renforcer les travaux destinés à faciliter la coordination des initiatives, notamment en continuant à fournir un appui, des analyses et des données. ✓ Renforcer les partenariats multipartites au sein des programmes thématiques du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, et entre eux, notamment par des liens stratégiques avec d'autres initiatives mondiales. ✓ Conclure des partenariats multipartites pour faciliter l'échange et l'application des meilleures pratiques et renforcer ceux qui existent. ✓ Étudier les possibilités de renforcer la coopération en matière de promotion du développement urbain durable au niveau des municipalités. ✓ Renforcer la coopération multipartite visant à promouvoir les bonnes pratiques. ✓ Élargir la base de financement pour la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collaborer en vue d'inviter les entreprises à adopter des pratiques durables et à continuer d'améliorer la communication d'informations sur le développement durable. ✓ Engager les secteurs public et privé à œuvrer ensemble à la conclusion de partenariats et d'alliances visant à trouver des moyens innovants de parvenir à des sociétés économes en ressources. ✓ Mobiliser des contributions volontaires à l'appui du Fonds d'affectation spéciale du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

2/9 : Prévention, réduction et récupération des déchets alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourager le développement d'initiatives multipartites axées sur la réduction et la prévention des déchets alimentaires tout au long de la chaîne de valeur alimentaire (avec la FAO). ✓ Intensifier la coopération avec d'autres organismes compétents des Nations Unies pour appuyer les communautés de pratique qui s'intéressent à la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires (avec la FAO). ✓ Continuer à participer aux initiatives internationales en cours pour améliorer la quantification des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires (avec la FAO). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la coopération internationale pour réduire et/ou éliminer les pertes alimentaires résultant de la contamination au stade de la production, par un échange de connaissances techniques et de bonnes pratiques.
2/11 : Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordonner les travaux menés sous l'égide de la Convention sur la diversité biologique, de la Commission baleinière internationale, de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et de la Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud avec les autres travaux pertinents menés dans le cadre du Partenariat mondial sur les déchets marins. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coopérer dans le domaine des cours d'eau transfrontières. ✓ Poursuivre le développement de partenariats avec l'industrie et la société civile et établir des partenariats public-privé, sensibiliser l'opinion aux déchets plastiques et aux microplastiques dans le milieu marin, promouvoir les changements de comportement et coopérer à la prévention et aux opérations de nettoyage des débris plastiques marins.
1/5 : Produits chimiques et déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la coopération entre le secrétariat provisoire de la Convention de Minamata et, entre autres, les secrétariats des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm afin de tirer pleinement parti de l'expérience et des compétences pertinentes susceptibles d'aider les pays à adhérer à la Convention. ✓ Inviter le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé à jouer un rôle de premier plan dans l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et à fournir le personnel et les autres ressources nécessaires à son secrétariat. ✓ Réfléchir aux manières de soutenir le secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, y compris sur le plan du personnel. ✓ Étudier les possibilités de coopérer avec les centres régionaux des conventions de Bâle et de Stockholm dans la mise en œuvre des projets régionaux de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser des ressources financières pour le Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. ✓ Examiner les moyens d'améliorer l'implication et la participation de toutes les parties prenantes concernées à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pour relever les nouveaux défis. ✓ Apporter des contributions financières et en nature à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. ✓ Réfléchir aux moyens de promouvoir un réseau efficace et performant de centres régionaux des conventions de Bâle et de Stockholm.
1/6 : Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coopérer avec le Partenariat mondial sur les déchets marins à la mise en œuvre de la Stratégie d'Honolulu et faciliter l'échange d'informations par l'intermédiaire du réseau en ligne sur les déchets marins.
1/7 : Renforcement du rôle du Programme des Nations Unies Pour l'environnement dans la promotion de la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Étudier les possibilités de renforcer la coopération en matière de lutte contre la pollution atmosphérique au sein du système des Nations Unies. 	

Abréviations : FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; GEMS/Eau, Programme de l'eau du Système de surveillance mondiale de l'environnement ; ONUDI, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

Annexe III

Les cibles des objectifs de développement durable et les dimensions de la pollution

DIMENSIONS DE LA POLLUTION				
PRODUITS CHIMIQUES ET DECHETS	AIR	EAU	SOL	ZONES MARINES ET COTIERES
Cible 3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.				
Cible 12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.				
Cible 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.				
Cible 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable.				
Cible 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.				
Cible 12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.				
Cible 12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant autant que possible les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées.				
Cible 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets		Cible 14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.		
Cible 12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et	Cible 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. Cible 7.2 D'ici à 2030, accroître	Cible 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.		Cible 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves

DIMENSIONS DE LA POLLUTION				
PRODUITS CHIMIQUES ET DECHETS	AIR	EAU	SOL	ZONES MARINES ET COTIERES
<p>diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.</p> <p>Cible 12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>	<p>nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.</p> <p>Cible 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique</p> <p>Cible 11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.</p>	<p>Cible 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.</p> <p>Cible 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant autant que possible les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.</p> <p>Cible 6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.</p> <p>Cible 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.</p> <p>Cible 6.6b D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.</p>	<p>Cible 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.</p>	<p>conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.</p> <p>Cible 14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.</p>

Annexe IV

Action contre la pollution dans le cadre des accords multilatéraux mondiaux relatifs à l'environnement pour le groupe des produits chimiques et des déchets

ACCORD MULTILATERAL RELATIF À L'ENVIRONNEMENT	DOMAINE D'INTERVENTION				
	CONNAISSANCES : SCIENCES ET DONNÉES POUR DES POLITIQUES FONDÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES	MISE EN ŒUVRE : CAPACITÉS, INCITATIONS ET POLITIQUES INTÉGRÉES	INFRASTRUCTURES : TECHNOLOGIES, INNOVATION, CIRCULARITÉ	SENSIBILISATION : RAYONNEMENT, COMMUNICATION, ÉDUCATION ET INFORMATION DES CONSOMMATEURS	ENCADREMENT : MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES, DES DIRIGEANTS ET DES PARTENAIRE
conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm	<p>Ces conventions sont des traités mondiaux juridiquement contraignants s'appuyant sur un fondement scientifique qui visent à protéger la santé humaine et l'environnement contre les produits chimiques et les déchets dangereux. Les décisions de principe prises par leurs organes directeurs, les conférences des Parties, sont étayées par diverses évaluations scientifiques.</p> <p>Exemples de produits d'évaluation issus des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directives techniques sur la gestion écologiquement rationnelle des flux de déchets et les opérations d'élimination, autres manuels, et outils de gestion écologiquement rationnelle élaborés par des groupes d'experts de la Convention de Bâle - Documents d'orientation à l'intention des décideurs préparés par le Comité d'étude des produits chimiques aux fins de l'examen de la possibilité d'inscrire de nouveaux produits 	<p>Les conventions fournissent des boîtes à outils pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets, notamment pour les évaluations des risques et des impacts et pour la promotion d'incitations économiques (par exemple, ensemble d'outils de gestion écologiquement rationnelle portant sur la responsabilité élargie des producteurs, directives techniques, autres manuels et orientations dans le cadre de la Convention de Bâle ; meilleures techniques disponibles et meilleures pratiques environnementales, évaluation de la gestion des risques liés aux polluants organiques persistants candidats dans le cadre de la Convention de Stockholm)</p> <p>La nécessité de renforcer les capacités et les institutions est énoncée dans les dispositions des conventions. Le renforcement des capacités est assuré</p>	<p>Il existe plusieurs partenariats dans le cadre de la Convention de Bâle visant à échanger des connaissances et des informations sur les technologies propres et les enseignements tirés/les études de cas sur les infrastructures et à impliquer le secteur privé dans le déploiement de solutions innovantes (Partenariat pour les déchets ménagers et Partenariat pour l'action concernant le matériel informatique). À sa onzième réunion, tenue en septembre 2018, le Groupe de travail à composition non limitée des Parties à la Convention de Bâle a recommandé que la Conférence des Parties à la Convention de Bâle mette en place un nouveau partenariat sur les déchets plastiques pour traiter de la question des déchets plastiques en milieu marin. Ce partenariat pourrait faciliter le choix de technologies appropriées disponibles au public et l'accès à ces technologies.</p>	<p>Les conventions communiquent des informations sur la pollution par les déchets et les produits chimiques qu'elles couvrent.</p> <p>Dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité de la Convention de Stockholm, un programme mondial de surveillance des POP fournit des données de surveillance sur leur présence dans toutes les régions permettant de suivre les évolutions de leurs concentrations au fil du temps, ainsi que leur propagation dans l'environnement aux niveaux régional et mondial.</p> <p>Des informations sur les substances chimiques contenues dans les produits chimiques inscrits aux conventions de Rotterdam et de Stockholm sont disponibles dans les évaluations établies par les comités scientifiques.</p> <p>Les rapports nationaux établis au titre des conventions de Bâle et de Stockholm fournissent des informations et des données sur les mesures prises par une Partie pour mettre en œuvre les</p>	<p>Les conventions aident l'industrie et les entreprises à réduire leurs émissions en les mettant sur un pied d'égalité à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre, grâce aux mesures de réglementation, directives et meilleures techniques disponibles et meilleures pratiques environnementales qu'elles instaurent.</p> <p>Dans le cadre de la Convention de Bâle, les directives techniques constituent le fondement sur lequel les pays peuvent s'appuyer pour se maintenir à un niveau de respect de l'environnement au moins égal à celui exigé par la Convention. Ces directives ont été élaborées pour divers flux de déchets et opérations d'élimination et visent à aider les pays en développement Parties à améliorer leurs pratiques de gestion des déchets. Toutes les directives techniques élaborées et adoptées dans le cadre de la</p>

ACCORD MULTILATERAL RELATIF À L'ENVIRONNEMENT	DOMAINE D'INTERVENTION				
	CONNAISSANCES : SCIENCES ET DONNÉES POUR DES POLITIQUES FONDÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES	MISE EN ŒUVRE : CAPACITÉS, INCITATIONS ET POLITIQUES INTÉGRÉES	INFRASTRUCTURES : TECHNOLOGIES, INNOVATION, CIRCULARITÉ	SENSIBILISATION : RAYONNEMENT, COMMUNICATION, ÉDUCATION ET INFORMATION DES CONSOUMMATEURS	ENCADREMENT : MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES, DES DIRIGEANTS ET DES PARTENAIRES
	<p>chimiques à la Convention de Rotterdam</p> <p>- Descriptifs des risques et évaluations de la gestion des risques élaborés par le Comité d'étude des polluants organiques persistants aux fins de l'examen de la possibilité d'inscrire de nouveaux produits chimiques à la Convention de Stockholm</p> <p>Autres initiatives pertinentes :</p> <p>- La feuille de route scientifique et politique des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm pour impliquer davantage les signataires et autres parties prenantes dans un dialogue éclairé en vue d'une action scientifique renforcée dans la mise en œuvre des conventions</p> <p>- Le centre d'échange qui facilite l'échange d'informations et d'expertise en rapport avec les conventions. Il s'agit d'une plateforme mondiale fondée sur la connaissance qui fournit des informations scientifiques et des informations sur la réglementation, le renforcement des capacités et l'état de mise en œuvre des conventions (profils de pays, évaluations chimiques, fichier d'experts, produits chimiques de remplacement, bibliothèque de législations et plans nationaux).</p>	<p>par les Parties, les centres régionaux des conventions de Bâle et de Stockholm, le Secrétariat et des organisations intergouvernementales, comme le FEM dans le cas de la Convention de Stockholm. Le renforcement des capacités prévu dans le cadre des conventions cible les zones de pollution, comme indiqué dans le plan d'assistance technique pour la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm pour la période 2018-2021.</p> <p>Les ajustements au plan d'assistance technique à proposer aux conférences des parties à leurs réunions de 2019 porteront, entre autres, sur les déchets plastiques marins. Une approche intersectorielle est encouragée dans l'exécution des activités d'assistance technique, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'agriculture.</p> <p>Les conventions soutiennent les pays dans l'élaboration de cadres législatifs et réglementaires par l'intermédiaire de leurs dispositions juridiquement contraignantes.</p>		<p>conventions, notamment des données sur les polluants organiques persistants produits ou rejetés et les déchets visés par la Convention de Bâle.</p> <p>La Convention de Bâle a élaboré un manuel sur les systèmes de responsabilité élargie des producteurs pour la collecte, le traitement et la gestion en toute sécurité/le recyclage des déchets de production et de consommation.</p> <p>Diverses campagnes de sensibilisation sont menées dans le cadre des conventions, dont l'actuelle campagne #detox. Le thème des conférences des Parties en 2019 est : « Une planète propre, une population en bonne santé : la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ».</p> <p>Les conventions aident l'industrie et les entreprises à réduire leurs émissions en les mettant sur un pied d'égalité à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre, grâce aux mesures de réglementation, directives et meilleures techniques disponibles et meilleures pratiques environnementales qu'elles instaurent.</p> <p>Dans le cadre de la Convention de Bâle, les directives techniques constituent le fondement sur</p>	<p>Convention de Bâle sont accessibles sur le site Web.</p> <p>Dans le cadre de la Convention de Stockholm, des directives sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales sont élaborées pour les polluants organiques persistants produits intentionnellement et ceux produits de manière non intentionnelle.</p> <p>Les réunions des conférences des Parties et leurs débats de haut niveau constituent une tribune pour pousser les pays et leurs décideurs, par exemple les ministres de l'environnement, de la santé et de l'agriculture, à prendre des mesures contre la pollution.</p>

ACCORD MULTILATERAL RELATIF À L'ENVIRONNEMENT	DOMAINE D'INTERVENTION				
	CONNAISSANCES : SCIENCES ET DONNÉES POUR DES POLITIQUES FONDÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES	MISE EN ŒUVRE : CAPACITÉS, INCITATIONS ET POLITIQUES INTÉGRÉES	INFRASTRUCTURES : TECHNOLOGIES, INNOVATION, CIRCULARITÉ	SENSIBILISATION : RAYONNEMENT, COMMUNICATION, ÉDUCATION ET INFORMATION DES CONSOMMATEURS	ENCADREMENT : MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES, DES DIRIGEANTS ET DES PARTENAIRES
		<p>Les conventions offrent un soutien financier aux pays par l'intermédiaire de mécanismes de financement établis, comme le FEM dans le cas de la Convention de Stockholm ou le Programme spécial sur le renforcement institutionnel pour les trois conventions (qui couvre également la Convention de Minamata et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques).</p>		<p>lequel les pays peuvent s'appuyer pour se maintenir à un niveau de respect de l'environnement au moins égal à celui exigé par la Convention. Ces directives ont été élaborées pour divers flux de déchets et opérations d'élimination et visent à aider les pays en développement Parties à améliorer leurs pratiques de gestion des déchets. Toutes les directives techniques élaborées et adoptées dans le cadre de la Convention de Bâle sont accessibles sur le site Web.</p> <p>Dans le cadre de la Convention de Stockholm, des directives sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales sont élaborées pour les polluants organiques persistants produits intentionnellement et ceux produits de manière non intentionnelle.</p> <p>Les réunions des conférences des Parties et leurs débats de haut niveau constituent une tribune pour pousser les pays et leurs décideurs, par exemple les ministres de l'environnement, de la santé et de l'agriculture, à prendre des mesures contre la pollution.</p>	
Convention de Minamata sur le mercure	La Convention est un accord multilatéral sur l'environnement qui porte sur des activités	- Réduire et, dans la mesure du possible, supprimer l'utilisation et les	La Convention appelle à des partenariats avec les industries et les entités privées pour réduire	La Convention comprend des dispositions relatives à l'assistance	

ACCORD MULTILATERAL RELATIF À L'ENVIRONNEMENT	DOMAINE D'INTERVENTION				
	CONNAISSANCES : SCIENCES ET DONNÉES POUR DES POLITIQUES FONDÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES	MISE EN ŒUVRE : CAPACITÉS, INCITATIONS ET POLITIQUES INTÉGRÉES	INFRASTRUCTURES : TECHNOLOGIES, INNOVATION, CIRCULARITÉ	SENSIBILISATION : RAYONNEMENT, COMMUNICATION, ÉDUCATION ET INFORMATION DES CONSOmmATEURS	ENCADREMENT : MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES, DES DIRIGEANTS ET DES PARTENAIRES
	humaines spécifiques contribuant à la pollution généralisée par le mercure. Sa mise en œuvre contribuera à réduire la pollution mondiale par le mercure au cours des prochaines décennies.	rejets de mercure provenant de l'extraction artisanale et à petite échelle d'or. - Maîtriser les émissions atmosphériques de mercure provenant des centrales électriques et chaudières industrielles alimentées au charbon, de certaines opérations de production de métaux non ferreux, de l'incinération des déchets et de la production de ciment. - Éliminer progressivement ou prendre des mesures pour réduire l'utilisation du mercure dans certains produits, comme les piles, interrupteurs, lampes, cosmétiques, pesticides et appareils de mesure, et créer des initiatives pour réduire l'utilisation du mercure dans les amalgames dentaires.	l'utilisation de mercure dans la production de chlore-alcali. - Réduire considérablement l'utilisation de mercure dans la fabrication de chlorure de polyvinyle et de polyuréthane. - Réduire et, si possible, faire cesser l'utilisation de mercure dans l'extraction artisanale et à petite échelle d'or.	technique, à l'échange d'informations, à la sensibilisation du public, à la recherche et à la surveillance. Par ailleurs, les Parties sont tenues de faire rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre certaines dispositions. La Convention fera l'objet d'une évaluation périodique permettant de faire le point sur son efficacité à atteindre son objectif de protection de la santé humaine et de l'environnement contre la pollution par le mercure. Parmi les produits qui ont été supprimés figurent : - les batteries, - la plupart des interrupteurs et relais, - les savons et crèmes éclaircissants, - les pesticides et biocides (y compris les biocides dans les peintures, mais pas les vaccins) et les antiseptiques topiques, - les appareils de mesure (baromètres, hygromètres, manomètres, thermomètres et tensiomètres), - le mercure contenu dans la plupart des lampes fluorescentes (lorsque le niveau est inférieur à des niveaux spécifiés).	
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Le Protocole prescrit l'analyse de l'état de la couche d'ozone, des données scientifiques sous-jacentes et des effets de l'appauvrissement de la couche d'ozone sur l'environnement, ainsi que la recherche, l'examen de la rentabilité économique	Le mécanisme de financement du Protocole, notamment le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, fournit un appui financier et technique aux pays visés à	Le Fonds multilatéral et le FEM financent des projets de réduction/d'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone menés dans les Parties visées à l'article 5 et les pays à économie en transition qui portent, entre autres,	Le Secrétariat de l'ozone mène des campagnes de communication mondiales sur une base annuelle, l'accent étant mis sur la Journée internationale de l'ozone, célébrée dans le monde entier le 16 septembre.	Des partenariats solides et fructueux entre les intervenants, y compris les gouvernements, les industries et les universités (scientifiques/experts/chercheurs) à tous les niveaux (international,

ACCORD MULTILATERAL RELATIF À L'ENVIRONNEMENT	DOMAINE D'INTERVENTION				
	CONNAISSANCES : SCIENCES ET DONNÉES POUR DES POLITIQUES FONDÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES	MISE EN ŒUVRE : CAPACITÉS, INCITATIONS ET POLITIQUES INTÉGRÉES	INFRASTRUCTURES : TECHNOLOGIES, INNOVATION, CIRCULARITÉ	SENSIBILISATION : RAYONNEMENT, COMMUNICATION, ÉDUCATION ET INFORMATION DES CONSOUMMATEURS	ENCADREMENT : MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES, DES DIRIGEANTS ET DES PARTENAIRES
	<p>et l'adoption de solutions de remplacement.</p> <p>L'analyse est effectuée tous les quatre ans par les trois groupes d'évaluation (le Groupe de l'évaluation technique et économique et ses cinq comités des choix techniques, le Groupe de l'évaluation scientifique et le Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement) établis en vertu du Protocole. Les comités d'évaluation fournissent également des rapports d'activité annuels pour attirer l'attention des Parties sur les questions émergentes.</p> <p>Il est par ailleurs demandé aux groupes d'évaluation, en particulier le Groupe de l'évaluation technique et économique, d'évaluer des questions techniques particulières et de formuler des recommandations à leur sujet.</p> <p>Les travaux des groupes d'évaluation constituent une base importante pour permettre aux parties de prendre des décisions en connaissance de cause, notamment en ce qui concerne le renforcement du Protocole et de ses dispositions.</p> <p>Dans le cadre de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, les Directeurs de</p>	<p>l'article 5 (pays en développement) par l'intermédiaire des quatre organismes d'exécution (PNUE, PNUD, ONUDI et Banque mondiale) pour leur permettre de mener à bien les projets et activités auxquels ils sont tenus en vertu du Protocole.</p> <p>Les projets et les activités comprennent l'élaboration de plans de gestion nationaux pour l'élimination progressive et la réduction des substances réglementées, les projets de conversion de l'industrie, le renforcement institutionnel et les activités habilitantes.</p> <p>Les projets dans les pays à économie en transition sont soutenus par le FEM.</p>	<p>sur des solutions novatrices et plus écologiques utilisées pour transformer les industries et les technologies afin de passer des substances réglementées à des solutions de remplacement.</p> <p>Durant l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone, la reconception et la remise à neuf d'équipements qui utilisent des substances appauvrissant la couche d'ozone plutôt que des produits de remplacement ont permis d'améliorer la fonctionnalité, le fonctionnement et l'efficacité des équipements (par exemple, dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation). Avec l'entrée en vigueur de l'amendement de Kigali au protocole de Montréal, les hydrofluorocarbones seront progressivement réduits, compte tenu des questions d'efficacité énergétique et de sécurité.</p>	<p>Parallèlement aux anniversaires décennaux de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal, des campagnes spéciales sont organisées et des prix sont remis aux champions de la protection de la couche d'ozone.</p> <p>Des activités de sensibilisation sont également intégrées dans les activités de renforcement institutionnel et les activités habilitantes des Parties visées à l'article 5 soutenues par le Fonds multilatéral. Les politiques et activités au niveau national portent par ailleurs sur diverses activités d'éducation, de formation, de diffusion de l'information aux consommateurs, d'étiquetage des produits etc., dont certaines sont également intégrées dans les projets financés par le Fonds multilatéral.</p>	<p>régional et national) ont assuré le succès de la mise en œuvre du Protocole.</p>

ACCORD MULTILATERAL RELATIF À L'ENVIRONNEMENT	DOMAINE D'INTERVENTION				
	CONNAISSANCES : SCIENCES ET DONNÉES POUR DES POLITIQUES FONDÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES	MISE EN ŒUVRE : CAPACITÉS, INCITATIONS ET POLITIQUES INTÉGRÉES	INFRASTRUCTURES : TECHNOLOGIES, INNOVATION, CIRCULARITÉ	SENSIBILISATION : RAYONNEMENT, COMMUNICATION, ÉDUCATION ET INFORMATION DES CONSOMMATEURS	ENCADREMENT : MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES, DES DIRIGEANTS ET DES PARTENAIRES
	recherches sur l'ozone se réunissent tous les trois ans pour examiner les programmes internationaux et nationaux de recherche et d'observation concernant l'ozone, recenser leurs lacunes et recommander des moyens d'y remédier.				

Abréviations : ONUDI, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.